

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHANDBALL



val
d'oise
le département



24
25

RAPPORT ANNUEL

UN TERRITOIRE, DES VALEURS,
DES ACTIONS

COMPOSITION DES COMMISSIONS



Fabrice LE ROY

CONSEILLER TECHNIQUE
FÉDÉRAL



Fabio PETRILLI

TRÉSORIER



Didier VEAUX

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Patricia BALAGEAS

DISCIPLINE



Francis RENA

STATUTS ET
RÈGLEMENTS



Philippe KARCHER

ARBITRAGE



Stéphane CASAERT

ORGANISATION DES
COMPÉTITIONS



Cédric DENON

REPRÉSENTANT DU 95 À
LA LIGUE IDF



**Isabelle
ALLUSSON**

REPRÉSENTANT DU 95 À
LA LIGUE IDF

Michel LAURENT

Président



La saison qui s'ouvre s'annonce à la fois prometteuse et exigeante. Face à la baisse des subventions et aux difficultés rencontrées par nos clubs, nous devons être combatifs, solidaires et inventifs dans nos modes de développement, tant financiers qu'organisationnels.

Le renforcement de la formation de nos encadrants sera essentiel pour garantir la progression et la fidélisation de nos licenciés.

Je vous invite à sensibiliser et inscrire vos cadres aux formations proposées et déployées par la Ligue Île-de-France et le Comité du Val-d'Oise.

Le tournoi international Pierre TIBY, avec son plateau alléchant — France, Hongrie, Portugal et Suède — sera un temps fort de notre saison. Ce rendez-vous incontournable constitue une vitrine pour notre sport sur notre territoire, et nous comptons sur votre présence nombreuse pour entretenir l'engouement populaire qui dure depuis près de 23 ans.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres bénévoles du Bureau Directeur et du Conseil d'Administration pour leur implication constante, ainsi que l'ensemble de nos salariés pour leur travail au quotidien.

Nous souhaitons également la bienvenue à Roman Scattolarri, nouveau salarié du comité, et adressons tous nos vœux de réussite à Emma, qui nous quittera début décembre pour de nouvelles aventures professionnelles.

Je remercie également l'ensemble de nos partenaires institutionnels et privés. Je ne peux conclure sans adresser une pensée émue aux familles de Jemima Kabeya, jeune joueuse disparue trop tôt, et de Patrick Baudot, président du club de Marine.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle saison.

Michel LAURENT
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Laurent', with a stylized flourish at the end.

SOMMAIRE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5.6.7
-------------------------------------	-------

RAPPORT DU TRÉSORIER	8.9
----------------------------	-----

EXERCICE COMPTABLE 2024	8
-------------------------------	---

1. En Produit	8
2. En Charge	9
3. Compte de résultat	9

COMMISSION TECHNIQUE	10
----------------------------	----

RAPPORT SAISON 2024/2025	10
--------------------------------	----

1. Formations.....	10.11
--------------------	-------

CALENDRIER DES FORMATIONS.....	11
--------------------------------	----

LES SÉLECTIONS MASC/ FÉM. 2010	12
--------------------------------------	----

1. Sélection masculine 2010	12
2. Sélection féminine 2010	13

LES SÉLECTIONS MASC/ FÉM. 2011	14
--------------------------------------	----

1. Sélection masculine 2011	14.15
2. Sélection féminine 2011	16.17

LES DÉTECTIONS MASC/ FÉM. 2012.....	18
-------------------------------------	----

1. Détection masculine 2012	18
2. Détection féminine 2012	19

BEACH HANDBALL	20
----------------------	----

COMMISSION DEP. D'ARBITRAGE	21
-----------------------------------	----

RAPPORT SAISON 2024/2025	21.22
--------------------------------	-------

COMMISSION JEUNES ARBITRES	23
----------------------------------	----

RAPPORT SAISON 2024/2025	23.24
--------------------------------	-------

COMMISSION ORGA. DES COMPÉTITIONS ...	25
---------------------------------------	----

RAPPORT SAISON 2024/2025	25
--------------------------------	----

PROJET SAISON 2025/2026	26
-------------------------------	----

1. Catégories d'âges 2025/2026	26
2. Règlements particuliers COC Val d'Oise	26.27.28
3. Championnats adultes	29
4. Généralités masc. et fém.	30
5. Compétitions jeunes	30.31
6. Règlements Coupe du Val d'Oise	32.33

COMMISSION DÉVELOPPEMENT	34
--------------------------------	----

1. Mini Hand	34
2. Pitchouns Games	34
3. Les 4 Handastiques	35
4. TIBY Handball	35
5. Hand'Fit	36

BILAN 2024-2025.....	37
----------------------	----

1. Nombre de licenciés / clubs	37
2. Evolution Nombre de licenciés / clubs	38
3. Evolution Globale Nombre de licenciés	39
4. Evolution Lic. H/F.....	39
5. Répartition Lic. H/F.....	40
6. Répartition H/F par qualité de Lic.....	40
7. Répartition Licences par qualité de Lic	41

COMMISSION DISCIPLINE	42
-----------------------------	----

RAPPORT SAISON 2024/2025	42.43.44.45
--------------------------------	-------------

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS	46
---------------------------------------	----

PRÉSENTATION	46
--------------------	----

RAPPORT SAISON 2024/2025	46.47
--------------------------------	-------

HOMOLOGATION GYMNASES	48
-----------------------------	----

PROJET SAISON 2025/2026	49
-------------------------------	----



Didier VEAUX

Secrétaire Général

Pour la quatrième saison consécutive, le nombre de licenciés qualifiés est en augmentation (un peu moins de 5%), dans le Val d'Oise.

Avec 5895 licenciés en fin de saison 2024/2025, le Comité 95 bat le chiffre record de la saison 2017/2018 qui était de 5658 licenciés, soit + 237 licences, ce qui représente une évolution de +4,2 %. Est-ce dû à l'effet Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, comme je l'évoquais l'an dernier ? Impossible de le certifier, mais, ne boudons pas cette belle progression de notre sport, dans le Val d'Oise, mais également sur l'ensemble du territoire fédéral.

Fin de saison 2024/2025, avec 3847 licences masculines et 2048 licences féminines, la proportion garçons/filles est de 65,2%/34,8%. On constate une lente mais régulière progression de la représentation féminine puisque la proportion garçons/filles était de 66,0%/34,0% saison 2023/2024, 66,4%/33,6 % saison 2022/2023 et 68,2%/31,8% saison 2021/2022.

En 2024/2025, si nous considérons uniquement les licences « dirigeant », le taux de féminisation est de 38,5 %.

Cette féminisation est inégalement répartie sur notre territoire ; quelques clubs sont sensiblement plus « féminisés » que la moyenne départementale :

- Club Garges Handball : 85 % de licences féminines (29 licenciées)
- AAS Sarcelles/Villiers-le-Bel : 73 % de licences féminines (125 licenciées)
- Cergy Handball : 57 % (226 licenciées)
- Handball Goussainville : 56 % (60 licenciées)
- HBC St-Leu/Taverny : 42 % (168 licenciées)

Les élus se sont réunis régulièrement :

- 11 réunions du Bureau Directeur dont 4 en visio-conférence
- 3 réunions du Conseil d'Administration

SUITE

Deux Instants Clubs ont été organisés, dans le cadre de la commission « Service aux clubs » :

- Le 21/01/2025 : « Les sources de financements possible pour mon club (projets, emploi, apprentissage) »
- Le 05/04/2025 : « Maîtriser ma CMCD : un atout pour la réussite de mon club »

Ces deux rendez-vous furent fortement appréciés ; Le Comité souhaite en proposer encore plus la saison à venir.

A la fin de la saison 2024/2025, le département du Val d'Oise possède 26 clubs affiliés à la FFHB, qui sont de taille très hétérogène :

- 2 clubs de moins de 50 licenciés (idem en 2024)
- 4 clubs entre 50 et 99 licenciés (idem en 2024)
- 5 clubs entre 100 et 149 licenciés (3 en 2024)
- 2 clubs entre 150 et 199 licenciés (3 en 2024)
- 5 clubs entre 200 et 249 licenciés (3 en 2024)
- 2 clubs entre 250 et 299 licenciés (5 en 2024)
- 4 clubs entre 300 et 399 licenciés (idem en 2024)
- 1 club entre 400 et 499 licenciés (idem en 2024)
- 1 club entre 600 et 699 licenciés (idem en 2024)

Ainsi, on peut considérer 13 petits clubs (moins de 200 licenciés), 7 gros clubs (plus de 300 licenciés) et 8 clubs moyens (entre 200 et 300 licenciés). Cette répartition est inchangée par rapport à la saison dernière.

Concernant les clubs à moins de 100 licenciés, sauf soutien substantiel des collectivités locales, le budget de ces clubs est nécessairement restreint et leurs capacités de développement très limitées.

Leur participation aux compétitions est souvent réduite à quelques catégories uniquement, sauf à créer des ententes avec des clubs voisins quand cela est possible.

SUITE

En parlant d'entente, je souhaite la bienvenue à l'Entente Cergy-Val d'Oise U17CF qui va désormais représenter le Val d'Oise en Championnat de France U17F. 8 clubs ont signé la convention cette année.

Espérons les mêmes bons résultats que ceux obtenus il y a quelques années, par l'Entente 95 U18M chez les garçons !

Les différentes commissions ont œuvré pendant toute la cette saison. Leurs rapports d'activité vont vous être présentés. Je tiens à remercier les présidents et les membres des commissions pour leur engagement et leur dévouement.

Je souhaite remercier également les salariés du Comité pour leur professionnalisme et leur travail de qualité.

Enfin, je remercie mes collègues du Bureau Directeur pour la qualité de nos échanges.

Je n'oublie pas, bien évidemment, les présidents et dirigeants des clubs et, plus généralement, l'ensemble des bénévoles, rouages essentiels de notre cher handball.

Bonne Assemblée Générale à toutes et à tous !

Didier VEAUX
Secrétaire Général

RAPPORT DU TRÉSORIER & BILAN FINANCIER

Période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 Saison sportive 2023/ 2024 - Exercice comptable 2024

Vous trouverez ci-dessous le bilan financier de l'année 2024. Les comptes ont été vérifiés et certifiés par le cabinet d'expertise LFPO le 11 avril 2025, en présence de Frédéric GALAND (LFPO), Sandrine LOURDEREAU (CDHBVO), et Fabio PETRILLI (Trésorier CDHBVO). Le bilan nous a été transmis courant mai 2025 et vient valider la sincérité de nos comptes.

L'exercice 2024 fait apparaître un résultat de 21 329 €, lequel vient augmenter notre fond de réserve, qui se retrouve porté à 192 365 € au 1^{er} janvier 2025.

Le budget du CDHBVO s'élève au titre de l'année 2024 à plus de 630 K€ soit une évolution de 5.5% par rapport à 2023.

Le CDHBVO est à jour de ces cotisations de licences auprès de la Ligue pour un montant annuel de 202 K€. (Exercice 2024, soit une évolution de 19.5% par rapport à 2023)

1. EN PRODUIT

Le montant des **Adhésions et Engagements** Coupe/Championnat s'élève à **118 568 €** soit **une hausse de 4.3%** par rapport à 2023. La hausse est moins forte qu'en 2023 car nous n'avions pas passé de hausse à ce niveau-là l'an passé, elle est juste l'évolution du nombre d'équipes engagées aux différentes compétitions, grâce à la forte hausse du nombre de licenciés.

Nos **diverses prestations** (stages, tournois, manifestations, ...) enregistrent une **hausse importante de 56%**, passant de 49 585 € en 2023 à 77 659 € en 2024, notamment portée par l'action **Plai'Sports** pour **12 000 €** et les recettes du **Tiby** pour également un peu plus de **12 000 €**. Point positif, la hausse des stages de formation en 2024, notamment des arbitres, JA, les stages techniques également. On note également une hausse de 158% des pénalités de discipline, celles-ci passent de 1 057 à 2 730 €, mais également COC, de 980 à 1 400 € et obligations pour 1 400 € (Non-représentation à l'AG).

Concernant le partenariat privé, je rappelle que celui-ci est important pour l'événement majeur du CDHBVO, le tournoi TIBY, et que ce partenariat est valorisé sous formes de dons financiers soit en dons matériels.

Le montant des **Licences** s'élève à **283 389 €** en 2024, soit **une hausse de 9.9 %**.

L'élan de croissance du nombre de licenciés dans les clubs du territoire, s'est poursuivi, nous faisant flirter avec la barre des 5 900 licenciés. Bravo à tous, bravo aux clubs qui tentent et se développent.

Les **subventions** perçues au titre de l'exercice 2024 représentent **107 900 €**, en forte baisse par rapport à 2023, cela vient notamment de l'arrêt d'une subvention de notre ligue. Les aides demandées chaque année, tant pour le fonctionnement que sur les aides projet, restent stables pour l'instant, leurs fléchages est différent, voir notamment la partie emploi.

	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
Cadre Technique	24 000	24 000
Subvention ANS Projet	11 100	12 100
Subvention ANS Emploi	12 000	20 500
Subvention Fonctionnement	14 100	15 000
Emploi Apprentis	9 000	
Services civiques	2 700	
LIGUE PAC	-	12 000
Tiby	27 000	27 000
Minihand	5 000	2 500
Beach		5 000
Centre de performance		3 000
Formation Techniciens		
Juges et Arbitres		
Hand Ensemble	3 000	
	107 900,00	121 100,00

RAPPORT DU TRÉSORIER & BILAN FINANCIER

2. EN CHARGE

Nous constatons une **hausse de 19.5%** du poste Licences pour un montant de **202 660 €**. Le même effet mécanique sur ce poste de charges, le développement de la pratique entraine une forte inflation. Le poste **Achats et autres charges externes** reste stable en 2024, **259 060 €** celui-ci regroupe nos frais de fonctionnement, l'organisation des divers stages et prestations, mais également du tournoi TIBY. Il est notable que ces frais ont été maîtrisés malgré de fortes hausses notamment ceux concernant les sélections qui ont fait un bond de **29%** en passant de près de 21 000 € à 27 000 €. Mais également du TIBY pour **5 %**, faisant passer ce poste de **140 000 à 148 000 €**. Le dispositif Plai'Sport ayant quant à lui eu un coût de **10 500 €**.

Les **charges de personnel** sont pour l'exercice 2024 de **169 160€**, elles ont augmenté de 6.7%, cela s'expliquant notamment par le poste de Sandrine LOURDEREAU sur 12 mois en 2024 (pour rappel 6 mois en 2023) et par l'arrivée de Roman SCATTOLARI, en aout 2024, en tant qu'intervenant sur la partie technique. Nous avons durant cet exercice, accueilli Emma CHEVALLIER en alternance.

Les **soldes bancaires du CDHBVO** au 31/12/2024 sont constatés pour un montant de **235 278 €**.

Le CDHBVO est à jour des cotisations dues à notre ligue de tutelle LIGUE IDF à la clôture du bilan 2024. Nous sommes également à jour des règlements fournisseurs, pour toutes les factures nous étant parvenues avant la clôture d'exercice. Le CDHBVO étant également à jour de ces règlements concernant les salaires et charges sociales pour le même exercice.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

SYNTHESE COMPTE DE RESULTAT		2022	2023	2024
RECETTES	Adhésions et Engagements	90 294	113 709	118 568
	Prestations	98 613	49 585	77 659
	Licences	225 517	257 944	283 389
	Subventions	121 480	121 100	107 900
	Aides privées	25274	55 165	63 259
	Autres produits	250	1 373	3 476
		561 428	598 876	654 251
CHARGES	Licences	155 283	169 585	202660
	Achats et autres charges externes	251 024	259 758	259060
	Rémunération du personnel	154 870	158 405	169160
	Autres charges	3 076	2 441	2042
		564 253	590 189	632923
RESULTAT		-2 825	8 687	21329

Je conclus ce rapport, par des remerciements chaleureux, pour Béatrice LIEBARD qui a participé à la réalisation de ce bilan, Sandrine LOURDEREAU, Fabrice LE ROY, leur implication au quotidien aident grandement au bon fonctionnement et à la bonne tenue de la trésorerie du CDHBVO. Je remercie les membres du bureau directeur ainsi que les membres du conseil d'administration pour nos échanges durant la saison écoulée. Je remercie tout autant les clubs pour leur régularité et leur disponibilité lors des échanges avec le CDHBVO.

Fabio PETRILLI
Trésorier du comité

RAPPORT SAISON 2024/2025

1. FORMATION DÉBUTER DANS L'ENTRAÎNEMENT



M. GARNAUD
Formateur
BPJEPS



R. SCATTOLARI
Formateur

4

Stagiaires

25

Heures de formation

ATHLETICA

En présentiel



Dates des modules :

- Du 11 Janvier au 18 Mai 2025
- Validation : Juin 2025



Clubs représentés :

- Arnouville/Gonesse : 1
- Pontoise : 1
- Sannois : 1
- Goussainville : 1
- 2 Validés - 2 Non Validés



Résultats :

- 2 Validés
- 2 Non Validés

2. ENTRAÎNER DES JEUNES EN COMPÉTITION



Fabrice LE ROY
Coordinateur de la formation



M. GARNAUD
Formateur
BPJEPS



R. SCATTOLARI
Formateur

22

Stagiaires

50

Heures de formation

ATHLETICA

En présentiel



Dates des modules :

- Du 11 Janvier au 18 Mai 2025
- Validation : Juin 2025



Clubs représentés :

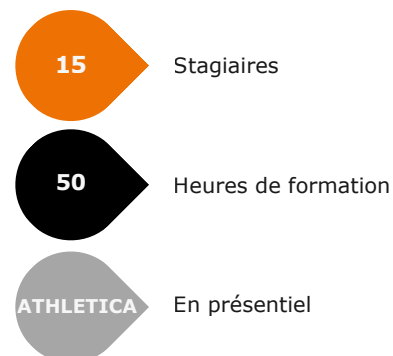
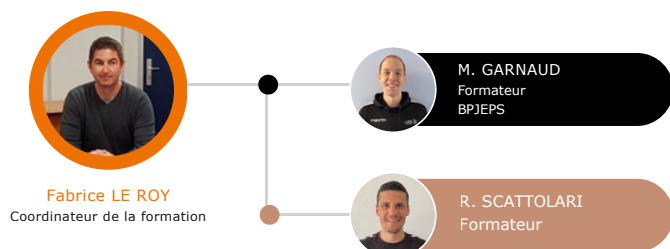
- COMA : 6
- Cergy : 1
- Elite Val d'Oise : 2
- USDEM : 4
- Montmagny : 2
- Marines : 1
- Sarcelles : 2
- Goussainville : 1
- USEE : 1
- Eaubonne : 1
- Finances : 1



Résultats :

- 9 Validés
- 4 Non validés
- 1 « Abandon »
- 8 Accompagnement/
Approfondissement

3. ENTRAINER DES ADULTES EN COMPÉTITION



Dates des modules :

- Du 11 Janvier au 18 Mai 2025
- Validation : Juin 2025



Clubs représentés :

- USEE : 1



Résultats :

- 1 Accompagnement/
Approfondissement

CALENDRIER FORMATION 25-26

CF GUIDE DES FORMATIONS 95

LES SÉLECTIONS : GÉNÉRATION 2010

1. SÉLECTION MASCULINE 2010

1.1. LES ENCADRANTS

Responsables : Roman SCATTOLARI - Marc-Henri KASSES

1.2. LA COMPÉTITION

20 joueurs ont été retenus pour participer à la compétition territoriale n+1 des joueurs masculins nés en 2010.

Intercomités Territoriaux :

Journée 1 - Tournoi à 3 équipes : 2 Novembre 2024 victoire contre le 94 et 77, nul contre le 78.

Finalités place 1-2 : 14 Décembre 2024 défaite contre le 93

Les 2010 terminent 2ème des Inter-comités territoriaux n+1.

1.3. LA DÉTECTION : PARCOURS DE PERFORMANCE

4 joueurs sélectionnés avec l'équipe IDF (1) : Pierre-Malick MOUSSAVOU, Eden N'GUELET, Rafaël BENEDE, Melvyn BORDEE

Polistes 2010 déjà en structure : Pierre-Malick MOUSSAVOU, Joachim BENASROUNE, Melvyn BORDEE

Nouvel entrant 2010 : Eden N'GUELET (Pôle IDF), Rafaël BENEDE (Pôle St-Raphaël)



2. SÉLECTION FÉMININE 2010

2.1. LES ENCADRANTS

Responsables : Chelsea PROSPERIN - Assetou DOUMBIA

2.2. LA COMPÉTITION

15 joueuses ont été retenues pour participer à la compétition territoriale n+1 des joueuses féminines nées en 2010.

Intercomités territoriaux :

Journée 1 - Tournoi à 3 équipes : 2 Novembre 2024 Défaite contre le 94, 77 et 78.

Finalités place 7-8 : 14 Décembre 2024 défaite contre le 75.

Les 2010 terminent **8ème** des Inter-comités territoriaux n+1.

2.3. LA DÉTECTION LIGUE ÎLE-DE-FRANCE

Détection 2010 - Equipe ligue ile de France :

1 joueuse sélectionnée avec l'équipe IDF (1) : Chloé ALIXE

Pôle :

Intègre le pôle d'accèsion à Chatenay-Malabris : Chloé ALIXE



LES SÉLECTIONS : GÉNÉRATION 2011

1. SÉLECTION MASCULINE 2011

1.1. LES ENCADRANTS

Responsables : Mathieu GARNAUD et Alban DENOYELLE

1.2. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

18 joueurs ont été retenus pour participer au CPS

Au total, **23 CPS** effectués sur l'année à Athletica et à Montmagny.

De plus, nous avons programmé **3 stages** de perfectionnement de 3 jours en internat à Athletica, à Eaubonne, pour un groupe de 17 joueurs, en moyenne, par stage.

 Dates des stages :

- Stage 1 : 21 au 23/10/2024
- Stage 2 : 24 au 26/02/2025
- Stage 3 : 14 au 16/04/2025

1.3. LA COMPÉTITION

Inter-comités Territoriaux :

Journée 1 : Défaite contre le 77

Journée 2 : Défaite contre le 78

Journée 3 : Défaite contre le 94

Journée 4 : Finalités : Victoire contre le 75 (1/2 finale basse) - Victoire contre le 78.

Les 2010 masculins terminent 5ème d'Ile de France et se qualifient pour les inter-comités régionaux.

Inter-comités Régionaux :

Week-end du 19/20 Avril 2025 à Bourges.

COMMISSION TECHNIQUE

Phase de poule :

Victoire contre la Haute-Garonne

Défaite contre le Val de Marne

Victoire contre le Loiret.

Les 2010 masculins se classent 2ème de la poule A pour croiser avec le 1er de la Poule B.

Match de croisement :

Défaite contre la Haute-Vienne

Les 2011 masculins ne se qualifient pas à la suite des Inter-Comités Régionaux .

1.4. LE BILAN

Pôle : Ewen PEREIRA intègre le pôle d'accèsion à Athletica.



LES SÉLECTIONS : GÉNÉRATION 2011

2. SÉLECTION FÉMININE 2011

2.1. LES ENCADRANTS

Responsables : Matys BEDEL et Stephanie FAUCHER

2.2. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

20 joueuses ont été retenues pour participer au CPS

Au total, **24 CPS** effectués sur l'année à Athletica et à Montmagny.

De plus, nous avons programmé **3 stages** de perfectionnement de 3 jours en internat à Athletica, à Eaubonne, pour un groupe de 17 joueuses, en moyenne, par stage.

 Dates des stages :

- Stage 1 : 21 au 23/10/2024
- Stage 2 : 24 au 26/02/2025
- Stage 3 : 14 au 16/04/2025

2.3. LA COMPÉTITION

Inter-comités Territoriaux :

Journée 1 : Défaite contre le 77

Journée 2 : Défaite contre le 78

Journée 3 : Défaite contre le 94

Journée 4 : Finalités : Victoire contre le 75 (1/2 finale basse) - Défaite contre le 78.

Les 2011 Féminines terminent 6ème d'Ile de France et se qualifient pour les inter-comités régionaux.

Inter-comités Régionaux :

Week-end du 19/20 Avril 2025 à Montivilliers.

Phase de poule :

Défaite contre le regroupement Normandie

Victoire contre le Calvados

Victoire contre le Loiret.

Les 2011 Féminines se classent 2ème de la poule A pour croiser avec le 1er de la Poule B.

COMMISSION TECHNIQUE

Match de croisement :

Victoire contre les Yvelines.

Les 2011 Féminines se qualifient pour les Finalités des Inter-Comités Nationaux.

Inter-Comités Nationaux :

Week-end du 07/08 Juin 2025 à Orléans.

Phase de poule :

Victoire contre la Réunion

Défaite contre la Loire Atlantique

Défaite contre le Var

Les 2011 Féminines se classent 3ème de la poule 1 pour croiser avec les 3ème des poules 2,3 et 4.

Match de croisement :

Défaite contre la Meurthe et Moselle.

Victoire contre la Drôme Ardèche.

Les 2011 Féminines se classent **11ème des Inter-Comités Nationaux.**

2.4. LE BILAN

Pôle : Melina VILDEUIL et Kerene ATEBA NGUINI intègrent le pôle d'accèsion à Chatenay-Malabris



LES DÉTECTIONS : GÉNÉRATION 2012

1. DÉTECTION MASCULINE 2012

1.1. LES ENCADRANTS

Responsables : Roman SCATTOLARI et Skander SLIM

1.2. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

129 joueurs ont été vus pour participer au détection, un groupe de **21** est constitué pour la reprise de Septembre 2025.

Au total, **21 CPS** effectués sur l'année au CDFAS et Montmagny.

2 stages ont été programmé pour 34 et 17 joueurs par stage.



Dates des stages :

- Stage 1 : 24 au 26/02/2025
- Stage 2 : 14 au 16/04/2025

1.3. LA COMPÉTITION

Compétitions :

Tournoi amical de l'Eure le 8 Mai 2025.

Grand Prix de Yvelines le 25 Juin 2025.

Match 1 : Défaite contre le 77

Match 2 : Victoire contre le 78

Match 3 : Victoire contre le 94

Match 4 : Classement : Victoire contre le 75

Les 2012 masculins terminent **3ème du Grand Prix des Yvelines 2025.**

LES DÉTECTIONS : GÉNÉRATION 2012

1. DÉTECTION FÉMININE 2012

1.1. LES ENCADRANTS

Responsables : Stéphane ROUZIOU et Léa LE ROY

1.2. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF ET LES STAGES

87 joueuses ont été vues pour participer au détection, un groupe de **16** est constitué pour la reprise de Septembre 2025.
Au total, 18 CPS effectués sur l'année au CDFAS et Saint-Gratien.

2 stages ont été programmé pour 34 et 17 joueuses par stage.



Dates des stages :

- Stage 1 : 24 au 26/02/2025
- Stage 2 : 14 au 16/04/2025

1.3. LA COMPÉTITION

Compétitions :

Tournoi amical de l'Eure le 8 Mai 2025.

Grand Prix de Yvelines le 25 Juin 2025.

Match 1 : Défaite contre le 77

Match 2 : Victoire contre le 78

Match 3 : Défaite contre le 94

Match 4 : Classement : Défaite contre le 93

Les 2012 Féminines terminent **6ème du Grand Prix des Yvelines 2025.**

BEACH HANDBALL

1. LES ENCADRANTS

Responsable : Yann GOUGEROT

2. LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF

25 joueurs et joueuses ont participé au Détection/CPS pour les **2009/2010/2011**.

3. LA COMPÉTITION

2 tournois régionaux le 14 et 28 Mai à la base de loisirs de Créteil.

Qualification pour les inter-secteurs des masculins et féminines.

Inter-Secteurs :

Le 14 Juin 2025 à Châteauroux.

Elimination des deux sélections.

RAPPORT SAISON 2024/2025

1. LA CTA ADULTES

En 2024-25, Hilaire Fageot et Jean-François Carlin ont rejoint l'équipe.

Le pôle « adultes » de la CTA95 compte 10 membres :

<i>Karcher</i>	<i>Philippe</i>	<i>Président</i>
<i>Papineau</i>	<i>Wilfried</i>	<i>désignations/conseiller</i>
<i>Brulé</i>	<i>Alexandre</i>	<i>litiges frais</i>
Blanchet	Damien	validation rédaction rapports arbitres/conseiller
Fouilleul	Amandine	validation rédaction suivis/conseillère
<i>Jalabert</i>	<i>Marc</i>	<i>formation/conseiller</i>
Fageot	Hilaire	formation/conseiller
Lassalle	Jean-Marie	vice président CTA IdF/conseiller
Carlin	Jean-François	conseiller
Mintus	Thierry	conseiller

2. RAPPORT 2024-25

La CTA95 manque de conseillers disponibles pour les suivis et les évaluations des stagiaires. Cela sera corrigé la saison prochaine avec l'arrivée de 2 nouveaux conseillers disponibles.

En cette fin de saison, il a été fait appel en renfort à des arbitres expérimentés du groupe A pour au moins la première désignation afin d'avancer sur l'intégration des stagiaires.

Session de formation 2024 2025 :

Sur les 12 stagiaires, 7 ont été vus pour leur premier match. 2 ne se sont pas manifestés et 1 trop tard.

2 ne sont pas activables car ils ont seulement une licence dirigeant, la licence joueur avec certificat médical étant obligatoire pour arbitrer.

Ces 5 derniers stagiaires seront vus début de saison prochaine.

COMMISSION ARBITRES ADULTES

Effectifs :

Après la montée en région (groupe T2) de Clément et Mathieu Duhamel, en intégrant les stagiaires vus ou à voir, nous disposerons de 60 arbitres T3 dont 16 féminines (27%) à la rentrée 2025 26 sans compter les JAJ majeurs qui ont le niveau pour arbitrer des u18.

Désignations :

À la demande de certains clubs, la CTA a rétabli la possibilité de doubler les désignations pour couvrir les matchs. Dans le cas de forfait, La CTA parvient à prévenir les arbitres. Il y a encore 1 ou 2 désistements chaque week-end.

La CTA va sensibiliser les arbitres sur le sujet en mettant en copie les clubs.

3. PROJET 2025-2026

Le projet 2025 - 26 de la CTA95 a été défini en lien avec les échanges avec les instances, les axes d'amélioration et les objectifs de l'olympiade 2024 - 2028 réévalués et validés par les membres de la commission groupes jeunes et adultes.

- **Intégration de JAJT3 de plus de 18 ans dans le groupe adultes.**

Ils participeront au regroupement de début de saison.

Les JAJT3 pourront continuer à être désignés sur des matchs jeunes en fonction de leur niveau. Les plus expérimentés, seront désignés sur des u18, voire en cours de saison sur des + 16 bas de tableau

- **Refonte de la formation adultes**

Forts des expériences passées et en étroite collaboration avec la CTA IdF, la formation adultes va être revue et améliorée dans son contenu, ses supports et ses intervenants (ligue, technique, ...)

- **Plan à 3 ans de mise à niveau physique des arbitres du 95**

Afin de se conformer au niveau physique demandé aux groupes T2 d'ici à la saison 2027-28, la CTA95 a proposé un plan à 3 ans qui a été accepté par la CTA IdF.

Une application immédiate nous aurait privé de 15 arbitres très disponibles (30%) assurant 45% des arbitrages.

4. OBJECTIFS OLYMPIADE 2024-2028



RAPPORT SAISON 2024/2025

1. LA CTAJ

En 2024-25 Maxence Karcher a rejoint le groupe.

Le pôle « jeunes » de la CTA95 compte 13 membres :

<i>Karcher</i>	<i>Philippe</i>	<i>Président</i>
Karcher	Maxence	désignations
<i>Papineau</i>	<i>Wilfried</i>	<i>Formation/évaluation/suivi</i>
<i>Brulé</i>	<i>Alexandre</i>	<i>litiges frais</i>
Gaudin	Luc	Formation/évaluation/suivi
Vonlathen	Thomas	Formation/évaluation/suivi
Juzans	Annie	évaluation/suivi
<i>Jalabert</i>	<i>Marc</i>	<i>évaluation/suivi</i>
Lavogiez	Sylvain	évaluation/suivi
Réna	Julien	évaluation/suivi
Denys	Ghislaine	Membre CTA IdF pôle jeunes et CTA95
Thomas	Jessica	Membre
Lowe	François-Xavier	Membre

2. RAPPORT 2024-25

Session d'évaluation 2025 :

Les 19 JAJ, dont 6 féminines (32%), proposés à la validation ont intégré le groupe T3 suite à leurs évaluations pratiques.

La CTAJ95 les félicite et remercie les évaluateurs pour leur implication.

Effectifs :

À ce jour, il y a 92 JAJ T3 dont 24 filles (26%)

9 binômes sont actifs ou en formation, dont 3 de féminines.

Deux binômes de féminines, Julie (Eaubonne) et Mélissa (Bois Colombes) d'une part, Allia et Sofia de l'USDEM d'autre part, ont participé au Grand Prix des Yvelines (24-25/5) et ont intégré le groupe T2 pôle jeunes, rejoignant Ilona (Cergy) et Léane (USDEM) qui sont montées en début de saison.

COMMISSION JEUNES ARBITRES

Les JAJT3 majeurs intégreront le groupe adultes mais certains continueront à être désignés sur des u15 en raison de leur niveau d'arbitrage insuffisant pour des matchs u18.

La saison prochaine un binôme sera vraisemblablement proposé pour l'accession région.

Désignations :

La CTAJ95 rencontre toujours des difficultés à couvrir les matchs du samedi (plus de 60% des matchs en moyenne).

Le nombre de JAJT3 fait que nous arrivons à limiter la casse en 1^{ère} et 2^{ème} division, voire certains matchs de 3^{ème} division. Nous ne pouvons pas désigner les 4^{ème} et 5^{ème} divisions ou très rarement. Tous les week-ends, nous devons faire face à 2 ou 3 désistements de dernière minute sans réelle explication.

La CTAJ95 tente de prévenir les clubs en amont et va sensibiliser les JAJT3 sur le sujet en mettant en copie les responsables d'écoles d'arbitrages et les clubs.

3. PROJET 2025-2026

- **Continuer la formation de binômes à potentiel T2**

Afin de pouvoir proposer des binômes JAJT3 en vue d'une accession T2, détecter et aider les JAJT3 à potentiel progresser ou à trouver un binôme en vue de leur évolution.

- **Journée de l'arbitrage**

Un évènement festif pendant les journées de l'arbitrage regroupant le maximum de JAJ avec, par exemple, un tournoi, des ateliers jeux-formation et un repas.

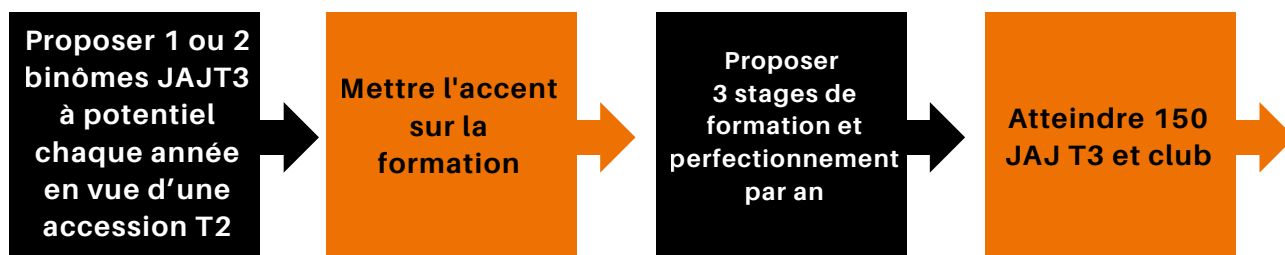
- **Poursuivre le processus d'évaluation en situation réelle**

Depuis 2021, après avoir arbitré en club et avoir vu leurs niveaux confirmés par leurs responsables d'écoles d'arbitrage, la validation des JAJT3 se fait lors d'une séance théorique avec 1 QCM et une évaluation sur un match de championnat u13 division basse.

- **Organiser des stages de formation et de perfectionnement**

L'objectif est de proposer au moins 3 stages : un pour les JAJ clubs, un pour les JAJT3 déjà validés et un pour les JAJT3 à proposer à l'accession T2

4. OBJECTIFS OLYMPIADE 2024-2028



RAPPORT SAISON 2024/2025

Cette saison nous avons **294 équipes** engagées dont 208 compétitives, une légère augmentation (4 équipes de plus). Peu d'équipes loisirs déclarées, 6 cette saison contre 19 et 21 les 2 saisons dernières.

2206 rencontres départementales ont été programmées sur notre territoire.

Bien que le nombre de licenciés augmente régulièrement chaque saison aucun impact significatif ne se voit sur le nombre d'équipes compétitives.

Problèmes récurrents avec certaines salles inutilisables en cas d'intempérie.

Les équipes de FB2M 1B et COM ARGENTEUIL accèdent au championnat R3 Masculin

L'équipe Sarcelles/Villiers-le-Bel accède au championnat R3 Féminin

L'équipe EVO 1D et FB2M 1C accèdent à la 1ère Division Départementale.

La COC félicite l'équipe N1 de l'EVO pour leur titre de vainqueur de la Coupe de France Fédérale, le HBC PARISIS pour leur titre de champion honneur région, l'ARPF 95 pour le titre de champion Elite Région U18M, le CERGY HB pour le titre de champion Excellence Région U15F et le beau parcours des U13M de l'AS ST OUEN L'AUMONE qui s'est hissé pour la 2ème année consécutive au Final 4 régional (Champion région 23/24 et vice-champion 24/25).

Remerciement au Club de CERGY HB pour l'organisation des Coupes du Val d'Oise

Stéphane Casaert
Président COC 95



PROJET SAISON 2025/2026

1. CATÉGORIES D'ÂGES SAISON 2025/2026

- Masculins : -11, -13, -15 et -18 ans
- Féminines : -11, -13, -15 et -18 ans
- Mixtes : -7, -9 ans et -11 ans sous certaines conditions

Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé en championnat Départemental
plus de 16 ans masculins	2008 et avant	2009 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2008 et avant	2009 et 2010 (dans le respect de l'article 36.2.4 des RG FFHandball)
U18 masculins & féminines	2008, 2009, 2010, (2011)	2011 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHandball)
U15 masculins & féminines	2011, 2012, (2013) ((2014))	2014 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHandball)
U13 masculins & féminines	2013, 2014, (2015) ((2016))	2016 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHandball)
U11 masculins & féminines	2015, 2016, (2017) ((2018))	2018 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHandball)
U9 mixte	2017, 2018, (2019) ((2020))	2020 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHandball)
U7 mixte	2019, 2020	
BabyHand	2021 et après	

En compétitions jeunes des plus bas niveaux du territoire le bureau directeur de l'instance gestionnaire de la compétition (comité ou ligue) pourra autoriser des joueurs de la dernière année d'âge de la catégorie inférieure à évoluer dans la catégorie supérieure (ex. : joueurs de 14 ans en moins de 18 ans, ou joueurs de 11 ans en moins de 15 ans), sous réserve :

- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir l'attestation du renseignement d'un questionnaire de santé visée à l'article 30.2.1.2 des règlements fédéraux. Dans l'hypothèse où un sportif apparaîtrait sur une feuille de match en l'absence d'autorisation préalablement saisie dans Gesthand, le match concerné sera donné perdu par pénalité par la COC de l'instance concernée.

La convocation de ces joueurs dans des sélections départementales, régionales ou nationales ne pourra pas donner lieu à une demande de report

2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC VAL D'OISE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 111 des règlements généraux de la FFHB sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur le Comité du Val d'Oise, en application de leur article 1 er : « les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHB. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle ».

2.2. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

2.2.1. Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le Comité du Val d'Oise. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire du Val d'Oise, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », En cas d'omission dans le guide financier du comité, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

2.2.3. Aménagement des règlements généraux de la FFHB

Durée des matchs et tournois

Règles aménagées équipes jeunes

2.2.3. Formalités administratives préalables à une rencontre départementale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC Val d'Oise au plus tard 15 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'heure.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2e alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 5 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC Val d'Oise dans un délai de 7 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, heure) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 15 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux). Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

2.2.4. Modification de date, d'heure et de lieu de rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'heure et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net).

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'heure et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC Val d'Oise ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report. Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur. Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle.

La COC Val d'Oise se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux. En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

2.2.5. Communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) **avant 12 heures le lundi**. Sauf pour les brassages et la dernière journée de délayage des championnats jeunes où les résultats devront être envoyés avant **le dimanche 20 h**.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

Une pénalité financière de **10 €** est appliquée si la FDME n'a pas été envoyée dans les délais

Une pénalité financière de **20 €** est appliquée si la FDME n'est pas parvenue 4 jours ouvrés après le dimanche.

Si la FDME n'est pas parvenue avant le 7ème jour ouvré suivant le dimanche. **Le match est perdu par pénalité pour le club responsable de l'envoi et une amende de 30 € est appliquée.**

2.2.6. Modalités de classement

Voir articles 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 du règlement général des compétitions nationales.

2.2.7. Brûlage

Le brûlage N/2 est pris en compte pour les équipes +16 ans. Pour les -15 ans à -17 ans, 3 joueurs brûlés seront autorisés à jouer dans une division de niveau inférieur dans la même catégorie d'âge. Pas de brûlage pour les équipes -13, -11 et -9 ans.

2.2.8. Horaires des rencontres

CATÉGORIES	DATES	POSSIBILITÉS
+16 ans masculins +16 ans féminins	Le samedi soir à partir de 18h00 (début) et 22h30 (fin)	
	La semaine (sauf vendredi) à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le vendredi à partir de 20h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-18 ans masculins -18 ans féminins	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 21h30 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-15 ans masculins -15 ans féminins	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 19h30 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-13 ans masculins -13 ans féminins -11 ans masculins -11 ans féminins -9 ans mixtes	Le samedi à partir de 14h00 (début) et 19h00 (fin)	
	La semaine à partir de 19h00 (début) et 22h30 (fin)	Après accord écrit entre les clubs
	Le dimanche à partir de 10h00 (début) et 18h00 (fin)	
-9 ans mixtes -7 ans mixtes	Le samedi matin à partir de 10h00	Après accord écrit entre les clubs

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire. Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

3. CHAMPIONNATS ADULTES

3.1. CHAMPIONNATS MASCULINS (+16 ANS) SAISON 2025/2026

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Composition

1 poule de 14 équipes en matches A/R (22 dates)

Retour en poule de 12 sur la saison 2026-2027

Titre et Accession

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne du Val d'Oise et accèdera au championnat Honneur Régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat Honneur Régional.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat Honneur Régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat Honneur Régional
- Le nombre de descente dépend du nombre d'équipes du Val d'Oise descendant d'Honneur Région
- Si ces équipes sont des équipes réserves (1B) elles devront respecter le quota de jeunes joueurs.
- Dès qu'une équipe B sera défaillante en nombre de jeunes joueurs (17 à 23 ans) sur une feuille de match celle-ci ne pourra plus prétendre à l'accession.
- La place sera donnée à l'équipe suivante au classement.

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

2ÈME DIVISION TERRITORIALE

Composition

1 poule de 12 en matches A/R

Titre et accession

À la fin de la compétition :

L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de la 2ème Division

Accession en 1ère Division en fonction de la Grille Montée / Descente

3.2. CHAMPIONNATS FÉMININS (+16 ANS) SAISON 2025/2026

1ÈRE DIVISION TERRITORIALE

Composition

1 poule de 12 équipes en matches A/R

Titre et Accession

L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne du Val d'Oise et accède au championnat Régional.

Si cette équipe est une équipe réserve elle doit répondre aux exigences régionales pour l'accession

Obligation de faire figurer sur la FDME un responsable de salle majeur.

4. GÉNÉRALITÉS MASCULINES ET FÉMININES

1. La COC Val d'Oise est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules départementales.
2. Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 30 juin.
3. Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
4. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
5. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC Val d'Oise.

5. COMPÉTITIONS JEUNES

5.1. MASCULINS

Les formules de championnats jeunes masculins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Délégations Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Masculins :

Le Comité Val d'Oise a 6 ayants droits pour l'accession Région.

Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.

À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :

Le Comité Val d'Oise a remodelé les championnats pour s'aligner sur les dates du calendrier régional, en commençant les délayages de Septembre à Octobre pour débiter les championnat après les vacances scolaires de la Toussaint.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.2. FÉMININES

Les formules de championnats jeunes féminins sont déterminées en fonction des engagements d'équipes.

Délégations Accession Région concernant les -15 ans et -18 ans Féminins :

Le Comité Val d'Oise a 5 ayants droits pour l'accession Région en -15 ans et 4 ayants droits pour l'accession Région en -18 ans.

Afin de déterminer les ayants droits, nous avons mis en place un RANKING.

À la suite de ce RANKING, plusieurs formats de brassage sont possibles en fonction du nombre de postulants.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

Championnat Départementaux Jeunes (-13, -15, -18 ans) :

Le Comité Val d'Oise a remodelé les championnats pour s'aligner sur les dates du calendrier régional, en commençant les délayages de Septembre à Octobre pour débiter les championnat après les vacances scolaires de la Toussaint.

Toutes les explications sont précisées en annexe dans le dossier COC.

5.3. TOURNOIS -11 MASCULINS ET FÉMININS (2015, 2016, (2017))

Warmup les weekends du 21/22 septembre et 05/06 octobre 2024.

Deux inscriptions sont proposées à la catégorie U11, inscription championnat et/ou inscription challenge hand à 4 mixtes.

5.4. TOURNOIS -9 MIXTES (2017, (2018) (2019)

Warmup les weekends du 28/29 septembre et 12/13 octobre 2024 puis 8 à 12 tournois à 3 ou 4 sur la saison.

5.5. PLATEAUX -7 ANS (2019, 2020) (2021))

5 week-end proposés par le Comité Val d'Oise : Pitchouns Games

5.6. BABYHAND (2021 ET APRÈS)

La pratique Baby Hand est propre à chaque club.

7. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA COUPE DU VAL D'OISE

A. Définition

Le comité départemental de handball du Val d'Oise organise chaque année sur son territoire une compétition ouverte aux équipes masculines et féminines dénommée : « Coupe du Val d'Oise »

B. Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

- 18 Masculins et Féminins
- 15 Masculins et Féminins
- 13 Masculins et Féminins
- 11 Masculins et Féminins

Seules les équipes masculines et féminines de club sont autorisées. Les Ententes sont interdites, seules les conventions départementales d'Entente dont les clubs n'ont pas d'équipes engagées dans la catégorie d'âge en championnat pourront participer à la Coupe du Val d'Oise. Elles seront soumises à l'autorisation du Bureau Directeur et du président la COC. Un club ne peut engager qu'une seule équipe dans les catégories jeunes (-11 à -18 ans) et +16 ans.

Le club tiré au sort le 1er reçoit.

Un tirage au sort sera effectué à chaque tour.

La date limite des engagements est précisée en début de chaque saison.

C. Formule de l'épreuve

La Coupe du Val d'Oise est une épreuve à élimination directe.

Les tirages au sort sont effectués au siège du comité.

Le club tiré au sort le premier est le club recevant. Ce dernier est tenu d'avertir son adversaire et le comité selon les règlements sportifs généraux en vigueur.

Si aucun club n'est candidat à l'organisation des finales de la CVO, le Comité organisera ces finales sur une journée au CDFAS (Salle ABALO) suivant la formule adoptée en Assemblée Générale.

Aucune rencontre n'est autorisée sur le territoire du comité le jour des finalités de Coupe du Val d'Oise.

Le club vainqueur de sa catégorie reçoit une coupe qui lui est remise à titre de récompense. Une récompense est remise à l'équipe perdante.

D. Rencontres

Pour chaque tour les équipes en présence se rencontrent en match simple.

Règles aménagées pour les -11 ans masculins et féminines, les -13 ans féminines et masculins et les -15 ans masculins et féminines.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il est procédé aux tirs au but.

Une première série de 5 tirs au but est effectuée par 5 joueurs (ses) inscrits sur la feuille de match.

A la fin du temps réglementaire, une liste où figurent les joueurs (ses) désignés(es) par le manager de chacune des équipes est remise aux arbitres.

Un joueur de chaque équipe tire alternativement dans l'ordre indiqué sur la liste. Un tirage au sort détermine l'équipe qui commence.

En cas de nouvelle égalité, chaque équipe tire alternativement jusqu'à la première défaillance à égalité de tirs.

Un joueur étant sous le coup d'une sanction de 2 minutes en cours ne peut prendre part à la phase des tirs au but.

Un joueur ayant pris un carton rouge direct ou trois fois 2 minutes ne peut pas participer à la phase des tirs au but.

Toute contestation quant à la conclusion d'une rencontre doit être formulée par écrit au comité au moins une semaine avant la date prévue du match.

Le calendrier des matchs de coupe est fixé par le comité. Les dates fixées au calendrier sont des dates butoir pour jouer les rencontres de chaque tour. Seule la COC pourra autoriser le dépassement de ces dates.

E. Couleur des maillots

Les équipes qui ne sont pas du club organisateur sont considérées comme évoluant sur terrain neutre.

En cas de rencontre sur terrain neutre, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement, en distance kilométrique, qui doit changer de maillots.

F. Arbitrage

Les rencontres sont dirigées par un arbitre ou un binôme d'arbitres officiels désignés par la commission d'arbitrage dans toutes les catégories.

G. Joueur(ses)

14 joueur(ses) sont autorisés sur la feuille de match pour toutes les catégories

Un joueur(se) ne peut évoluer que dans une seule catégorie d'âge et que dans une seule équipe par catégorie.

Sanction : perte du match par pénalité pour l'équipe dans laquelle le joueur (se) a évolué en second lieu.

Il n'y a pas de limitation en termes de licence B, C, D ou E.

H. Pénalités

Toutes les pénalités doivent être réglées dans les 15 jours suivant la notification.

Sanction : non participation au tour suivant.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT

1. MINI HAND DES ÉCOLES

Mise en place des journées Mini Hand sous la forme de tournoi, sans classement en **6 étapes** :

- Tournoi Pays de France : 12, 13, 15 et 16 Mai 2025.
- Tournoi de Soisy-Sous-Montmorency : 22 et 23 Mai 2025.
- Tournoi de Montmagny : 27 Mai 2025.
- Tournoi de Sarcelles : 5 Juin 2025.
- Tournoi de Cergy : 16, 17, 19 et 20 Juin 2025.
- Tournoi de Franconville : 26 Juin 2025.

Au total, **180 classes** participantes et **4200 enfants** sont concernés au début de l'action.



2. PITCHOUNS GAMES

Dans le cadre du développement de la pratique enfant, mise en place de plusieurs plateaux moins de 7 ans mixtes sous la forme de tournois.

Le comité a proposé 4 dates et la journée finale, 10 plateaux ont été réalisés.

7 clubs du département ont accueilli ces journées sur les **13 participants**.

Calendrier :

- **Week-end du 7/8 Décembre 2024** : 2 plateaux à Parisis et HVO.
- **Week-end du 18/19 Janvier 2025** : 3 plateaux à Survilliers, HVO et Roissy.
- **Week-end du 8/9 Février 2025** : 2 plateaux à Roissy et Survilliers.
- **Week-end du 22/23 Mars 2023** : 3 plateaux à Deuil, Argenteuil et Franconville.
- **Journée du 17 Mai 2025 à Athletica** : Participation des clubs de Roissy, ASFM, Elite Val d'Oise, FB2M, Parisis, USDEM, Argenteuil, USEE, Marines, St-Leu/Taverny et HVO.

Projection 2025/2026 :

Calendrier 2025/2026 : 6/7 Décembre 2025, 17/18 Janvier, 14/15 Février et 28/29 Mars 2026. Date du 27/28 **Juin 2026** pour la journée finale.



3. LES 4 HANDASTIQUES

Le Comité en collaboration avec le HBC Parisis organise l'édition 2025 des 4 Handastiques le week-end du 28 et 29 juin 2025 au stade du Bois Barais à Montigny-les-Cormeilles.

Ce tournoi sur herbe regroupe 4 tournois et regroupe toutes les catégories d'âges.

- Pitchouns Games 95 : U7 mixtes
- Graines 2 Hand : U9 - U11 Masculins et Féminins
- Adolesc'Hand : U13 - U15 Masculins et Féminins
- Tournoi Loisirs : U18 Masculins et Féminins et Loisirs mixtes

Pour une nouvelle édition le tournoi a rassemblé **18 clubs** (14 clubs du Val d'Oise et 4 hors Val d'Oise) et **87 équipes** inscrites.

Cette journée se veut festive, l'objectif est de s'amuser autour d'un moment convivial. Ce tournoi permet de clôturer l'année avec l'ensemble des clubs val d'oisiens et limitrophes.

Merci au club du Parisis pour l'organisation toujours réussie et la bonne humeur lors de ce week-end de fin de saison.

Nous vous donnons rendez-vous en **Juin 2026**.



4. TIBY HANDBALL

Cette saison, les **deux tournois** du TIBY Handball ont eu lieu :

- L'édition 2024 qui s'est tenu du **7 au 9 novembre 2024** à **Eaubonne** était la 21ème édition du tournoi U19. Les équipes invitées étaient : France, Hongrie, Portugal et Tunisie.
- L'édition 2024 qui s'est tenue le **13 et 15 mars 2025** à **Serris** était la 5ème édition du tournoi U21. Les équipes invitées étaient : France, Espagne, Hongrie et Islande.

En 2025, se tiendra la **22ème édition du tournoi U19 à Aubonne**, les 30, 31 et 1er novembre 2025. Les équipes invitées seront la France, la Hongrie, le Portugal et la Suède.

En 2026, se tiendra la **6ème édition du tournoi U21 à Serris**.

Deux rendez-vous à ne pas manquer pour la saison 2025-2026 !



5. HANDENSEMBLE

Favoriser la pratique sportive des enfants en situation de handicap mental et/ou psychique par la pratique partagée du handball.

Le Comité a organisé une journée Hand'Ensemble au COSEC de Montigny-les-Cormeilles avec l'aide du service jeunesse de la mairie de Montigny, le Comité Départemental de Sport Adapté du Val d'Oise et le club du HBC Parisis.

Avec la présence de l'IME de Montigny-les-Cormeilles et d'Ermont représentant **15 enfants** et une classe de CE2 de l'école Georges Braque de Montigny-les-Cormeilles représentant **25 élèves**.

Au total **40 enfants** ont pu passer une journée de sport partagé autour de la pratique du Handball.



6. HANDFIT

La FFHandball a créé le « Handfit », la première offre de pratique « Plaisir – Santé – Bien-être », engagée dans un plan « Handball et santé » qui s'articule autour de 3 axes :

DÉVELOPPER



la pratique du handball comme **facteur de santé publique**, en proposant un encadrement spécialisé et certifié

ENGAGER



les individus dans une démarche personnelle de **maintien et d'amélioration de leur santé**

ÊTRE RECONNU



comme acteur de santé publique, en tenant compte des **préconisations de l'OMS**



VAL D'OISE
LE HANDFIT



**BASTIEN
DEDIEU**

Coach sportif

- Licence STAPS
- Certification Educateur Sport Santé "Forme et Bien-Etre"
- Diplôme fédéral "Animateur de Handball"



**SEVERINE
BAMBOVERT**

Coach sportif

- BPJEPS AF Haltérophilie et Musculation
- Certification Educateur Sport Santé "Forme et Bien-Etre"
- Préparateur Mentale

Le **Comité** a décidé de proposer aux **clubs du Val d'Oise**, une **offre clef en main** avec des **éducateurs diplômés** qui se **déplacent** avec le **matériel** nécessaire pour faire **découvrir** et **pratiquer** le **HandFit**.

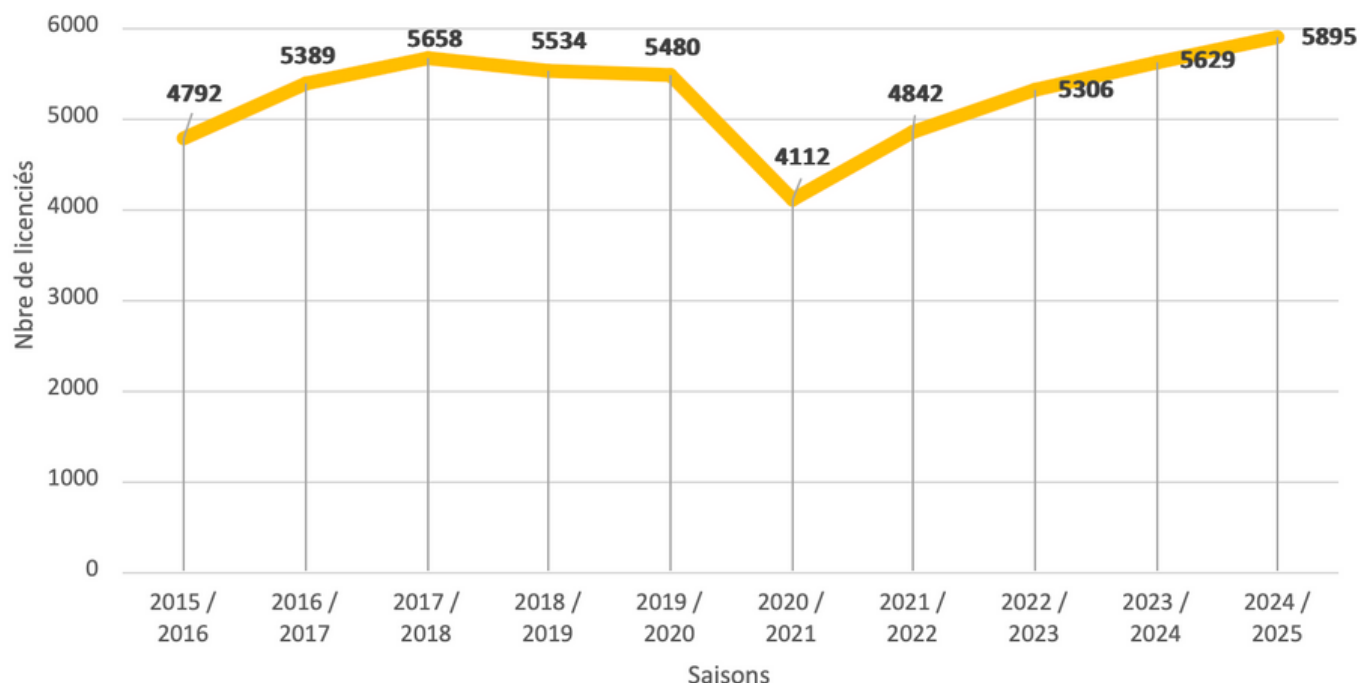
1. NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CLUBS

1	5895068	ELITE VAL-D'OISE	655
2	5895052	HANDBALL CLUB DU PARISIS	493
3	5895022	HANDBALL CLUB ST-LEU / TAVERNY	402
4	5895062	CERGY HANDBALL	395
5	5895036	FB2M HANDBALL	349
6	5895018	US DEUIL-ENGHIEN-MONTMORENCY	313
7	5895003	CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE HANDBALL	291
8	5895020	HANDBALL AGGLOMERATION ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	273
9	5895023	ASSOCIATION SPORTIVE ST-OUEN-L'AUMONE HANDBALL	262
10	5895001	CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS D'ARGENTEUIL HANDBALL	246
11	5895049	AVENIR DE SURVILLIERS / FOSSES-MARLY HANDBALL	243
12	5895019	HAUT VAL-D'OISE HANDBALL L'ISLE-ADAM / PERSAN	237
13	5895055	ACSC CORMEILLES HANDBALL	223
14	5895035	UNION SPORTIVE EZANVILLE / ECOUEN HANDBALL	218
15	5895025	HANDBALL CLUB SOISY / ANDILLY / MARGENCY	188
16	5895065	AAS SARCELLES / VILLIERS-LE-BEL HB	172
17	5895060	MAGNY HANDBALL CLUB	147
18	5895002	HANDBALL ST-BRICE 95	142
19	5895053	ASSOCIATION MARINOISE DE HANDBALL	118
20	5895013	HANDBALL GOUSSAINVILLE	107
21	5895040	MONTMAGNY HANDBALL	107
22	5895067	ROISSY-EN-FRANCE HANDBALL	94
23	5895005	HBC ARNOUVILLE GONESSE	92
24	5895024	HANDBALL CLUB DE SANNOIS	52
25	5895063	PONTOISE HANDBALL CLUB	35
26	5895059	CLUB GARGES HANDBALL	34
27	5895000	COMITE DU VAL-D'OISE	7
			5895

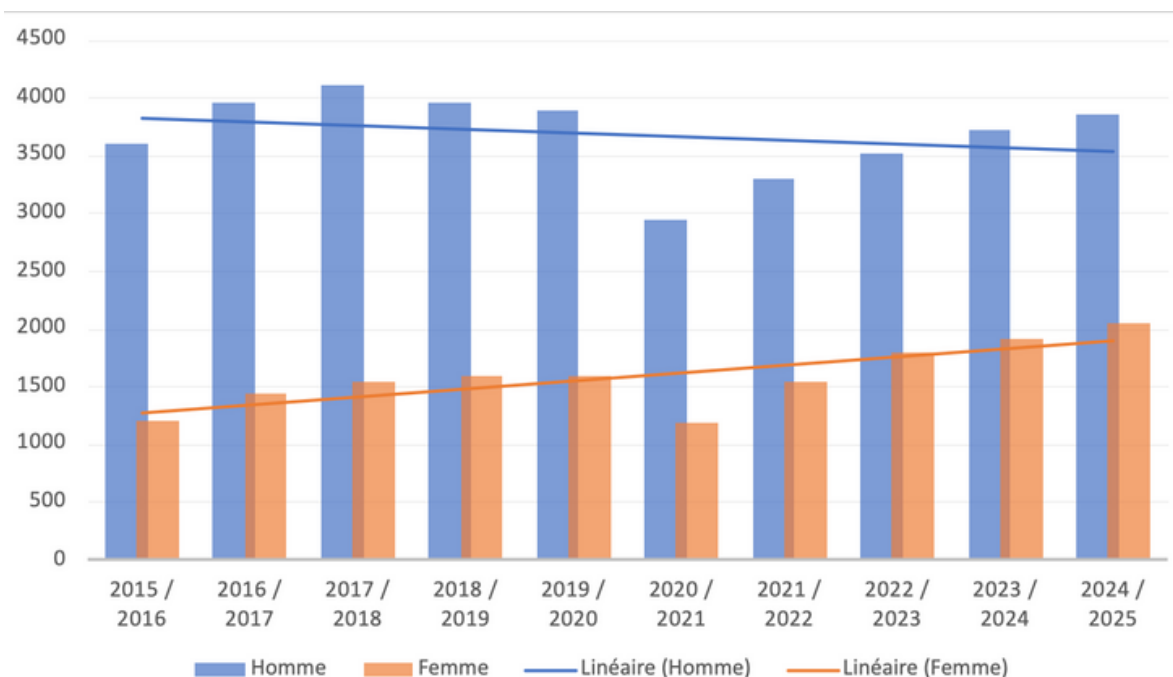
2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS PAR CLUBS

			22-23	23-24	24-25	
1	5895000	COMITE DU VAL-D'OISE	10	8	7	-13%
2	5895001	CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS D'ARGENTEUIL HANDBALL	291	252	246	-2%
3	5895002	HANDBALL ST-BRICE 95	130	116	142	22%
4	5895003	CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE HANDBALL	226	273	291	7%
5	5895005	HBC ARNOUVILLE GONESSE	27	38	92	142%
7	5895013	HANDBALL GOUSSAINVILLE	64	71	107	51%
8	5895018	US DEUIL-ENGHIEN-MONTMORENCY	294	317	313	-1%
9	5895019	HAUT VAL-D'OISE HANDBALL L'ISLE-ADAM / PERSAN	215	233	237	2%
11	5895020	HANDBALL AGGLOMERATION ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	270	267	273	2%
12	5895022	HANDBALL CLUB ST-LEU / TAVERNY	303	335	402	20%
13	5895023	ASSOCIATION SPORTIVE ST-OUEN-L'AUMONE HANDBALL	260	260	262	1%
14	5895024	HANDBALL CLUB DE SANNOIS	34	51	52	2%
15	5895025	HANDBALL CLUB SOISY / ANDILLY / MARGENCY	203	194	188	-3%
16	5895035	UNION SPORTIVE EZANVILLE / ECOUEN HANDBALL	194	203	218	7%
17	5895036	FB2M HANDBALL	307	313	349	12%
18	5895040	MONTMAGNY HANDBALL	102	94	107	14%
19	5895049	AVENIR DE SURVILLIERS / FOSSES-MARLY HANDBALL	174	253	243	-4%
20	5895052	HANDBALL CLUB DU PARISIS	401	468	493	5%
21	5895053	ASSOCIATION MARINOISE DE HANDBALL	87	119	118	-1%
22	5895055	ACSC CORMEILLES HANDBALL	178	202	223	10%
23	5895059	CLUB GARGES HANDBALL	77	133	34	-74%
24	5895060	MAGNY HANDBALL CLUB	159	153	147	-4%
25	5895062	CERGY HANDBALL	387	367	395	8%
26	5895063	PONTOISE HANDBALL CLUB	14	34	35	3%
28	5895065	AAS SARCELLES / VILLIERS-LE-BEL HB	144	160	172	8%
29	5895067	ROISSY-EN-FRANCE HANDBALL	77	85	94	11%
30	5895068	ELITE VAL-D'OISE		631	655	4%
			5306	5630	5895	5%

3. EVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE LICENCIÉS

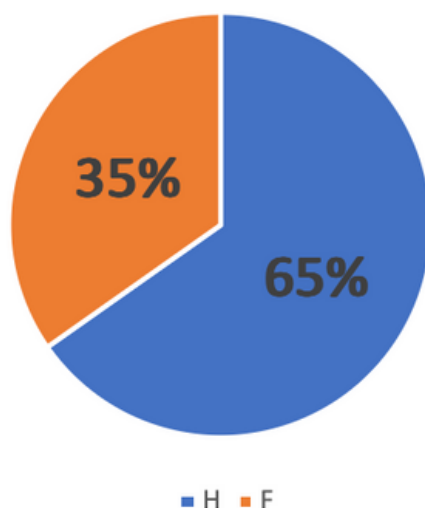


4. EVOLUTION LICENCES H / F



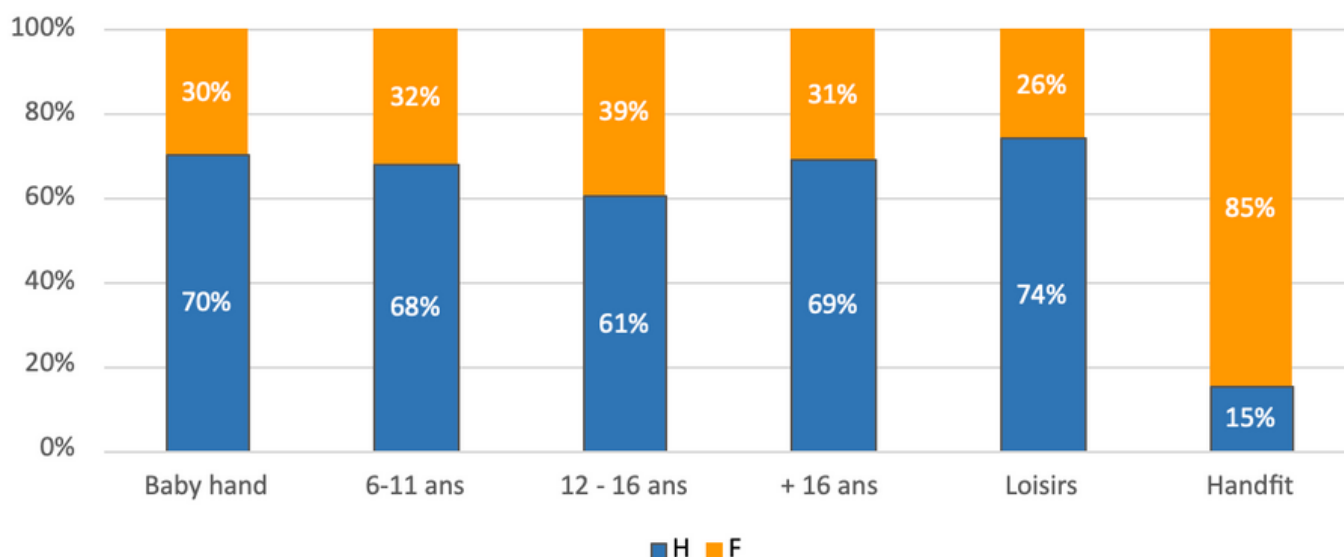
Record du nombre de licences féminines : 2048

5. REPARTITION H/F



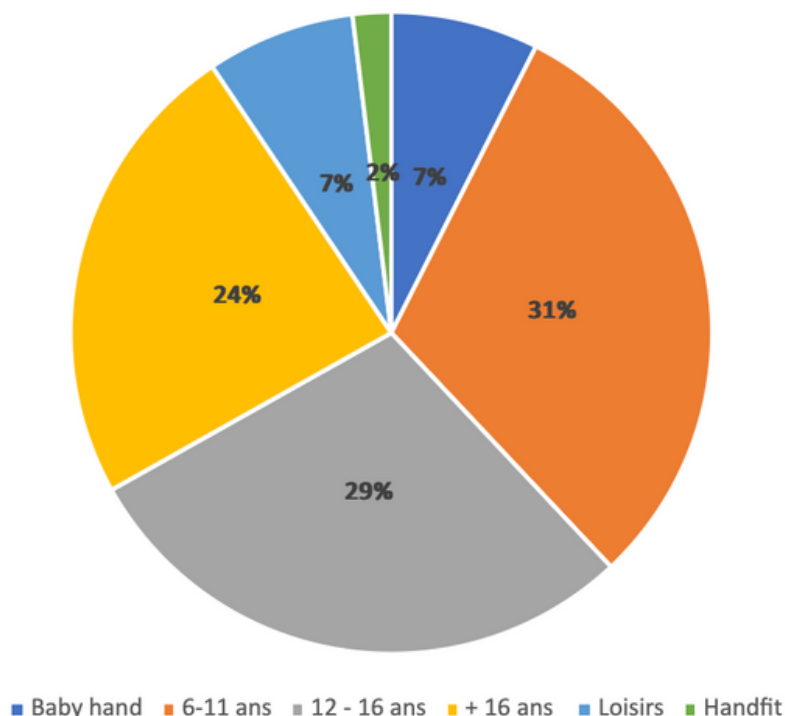
Malgré l'augmentation du nombre de licenciés, le Handball sur notre département reste une pratique majoritairement masculine

6. REPARTITION H/F PAR QUALITE DE LICENCES

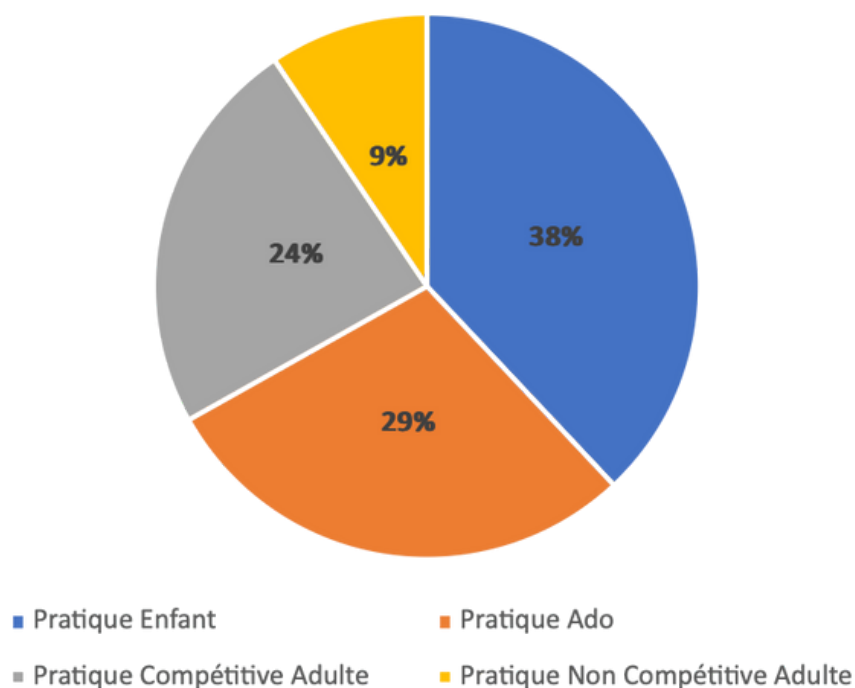


Le Handfit est un axe de développement marqué de la féminisation

7. RÉPARTITION DES LICENCIÉS PAR QUALITE DE LICENCES



- + de 50% de nos licenciés ont - de 16 ans
- Notre pratique club, notre cœur de cible est majoritairement la pratique enfant (baby, U12)



RAPPORT SAISON 2024-2025

1. MEMBRES DE LA CTD 95

MEMBRES Fonctions	Club d'appartenance
Patricia BALAGEAS - Présidente CTD 95	Montmagny Handball
Thomas VONLANTHEN - Vice-Président 95 / Membre	HBC Soisy Andilly Margency
Sylvie DELHOMMÉ - Secrétaire/Membre	Avenir de Surveilliers / Fosses-Marly HB - ARPF
Laetitia PAPINEAU - Membre	FB2M HB
Wilfried PAPINEAU - Membre	FB2M HB
Damien BLANCHET - Membre	Saint Ouen l'Aumône
Luc GAUDIN - Membre	HBC Soisy Andilly Margency
Didier ALGISI - Membre instructeur	FB2M HB
Florian PERIQUET - Membre	HVO HB
IRIARTE Jean-Pierre - Membre Instructeur	Saint Ouen l'Aumône
LAURENT Michel - Président CDHBVO	Indépendant

2. POINT SUR LA SAISON 2024-25

En cette saison sportive 2024-2025 la Commission s'est réunie à 4 reprises.

18 dossiers ont été instruits et donc 18 licenciés ont fait l'objet de convocations pour un total de sanctions de 48 dates de suspension, ferme, et 23 dates de sursis.

3 dossiers ont fait l'objet de mesures conservatoires (sanction par anticipation) parmi lesquels 2 dossiers ont nécessité une instruction (enquête administrative). Il est à noter qu'aucun licencié n'a fait appel de nos décisions.

La Commission, comme indiqué lors de l'assemblée générale de septembre 2024, se veut ouverte au dialogue et à l'échange entre les parties. Les membres ont pu constater une meilleure implication des licenciés convoqués et nombre d'entre eux ont réclamé leurs dossiers avant la séance.

La transmission des documents en amont, aussi bien aux membres de la commission qu'aux licenciés convoqués, a ainsi facilité la préparation des réunions et a eu pour effet beaucoup moins de tensions pendant les audiences.

10 clubs sont concernés par des sanctions financières, sur cette saison sportive

CLUBS	CATEGORIES	NATURE DE LA FAUTE	SANCTIONS
HVO	U18M	Agression sur adversaire, violence physique	5 dates ferme
	16M	Insultes envers l'arbitre : récidive	1 ferme/1 sursis
	16M	Brutalité en réaction au coup reçu	2 fermes/ 1 sursis
	16M	Contestations des décisions	3 ferme / 1 sursis : récidive
ST OUEN L'AUMONE	U18M	Coup envers adversaire, violence physique	2 ferme / 1 sursis
	16M	Menaces verbales envers l'arbitre	2 ferme / 1 sursis
	OFFICIEL	Agression verbale envers l'arbitre	2 ferme / 2 sursis
CERGY HANDBALL	16M	Contestations des décisions	1 ferme / 1 sursis
	16M	Agression physique, menaces et propos homophobes envers l'arbitre	10 ferme / 2 sursis
AAS SARCELLES/VLB	16M	Contestations des décisions	2 ferme / 1 sursis
HB ST BRICE 95	16M	Action dangereuse, brutalité	2 ferme / 2 sursis
	16M	Action de jeu dangereuse	3 ferme / 1 sursis
ARPF95	U18M	Injures envers le public	1 sursis
SANNOIS HB	16M	Agression physique contre adversaire	1 ferme / 1 sursis
ST LEU TAVERNY	16M	Tentative de coup envers l'adversaire	3 ferme / 1 sursis
USDEM	OFFICIEL U15	Insultes envers JAJ et pénétration sur aire de jeu	5 ferme / 3 sursis
ASS MARINOISE DE HANDBALL	OFFICIEL F U15M	Contestations des décisions et menaces verbales envers le superviseur du JAJ	3 ferme / 2 sursis
	U15M	Contestation des décisions et moqueries envers l'arbitre	1 ferme / 1 sursis

La catégorie d'âge la plus représentée en commission est celle des adultes masculins +16 M avec la plupart du temps, des sanctions infligées pour des agressions verbales envers les arbitres.

Les U18M sont quant à eux plus virulents puisque ce sont des agressions physiques, voire des injures.

La Commission déplore enfin le mauvais comportement de coaches d'équipes jeunes, particulièrement envers les JAJ.

2 membres de la Commission n'ont jamais siégé ce qui est regrettable, ainsi donc la Commission se réserve le droit de revoir leurs candidatures pour la saison 2025-2026.

1 membre de la commission nous quitte la saison prochaine, aussi nous sommes à la recherche de nouveaux membres bénévoles pour siéger dans l'instance.

La Commission remercie les clubs de Deuil, Roissy, Sarcelles et Villiers le Bel qui nous ont accueillis pour tenir nos séances.

Pour les membres de la Commission, Patricia BALAGEAS, Présidente de la SCTD

COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS

PRÉSENTATION

La Commission «STATUTS ET RÉGLEMENTS» est compétente dans les domaines suivants :

- Statuts
- Litiges
- Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD)
- Qualifications
- Équipements

Cette commission, contrairement à d'autres telles que la COC ou la CDA, n'a pas une activité permanente et régulière. Elle est sollicitée au coup par coup, en fonction des exigences, à l'exception de la Division CMCD qui, elle, chaque saison doit vérifier les données CMCD de tous les clubs dont l'équipe première masculine ou féminine, est engagée en championnat départemental.

Ainsi, le rapport d'activité de la Commission «Statuts et Règlements» est essentiellement consacré à la CMCD.

RAPPORT SAISON 2024/2025

Afin d'aider les clubs à appréhender la nouvelle CMCD. La CMCD a établi un fichier Excel reprenant les obligations des clubs.

Ce fichier sera analysé par la CMCD et le retour aux clubs qui en ai fait permet au mois de janvier et au mois de mars saison de réagir sur les manques afin de ne pas être pénalisé en fin de saison.

En novembre ce fichier a été envoyé aux 26 clubs du Val d'Oise avec une demande de retour complété pour le 21 décembre.

A cette date seulement 4 clubs avaient retourné le fichier. Après une relance du comité au mois de janvier 4 clubs supplémentaires ont retourné le fichier. 30% de retour c'est très faible

Après un relance au mois de mars et l'instant CMCD organisé par le comité au mois d'avril le nombre de club ayant répondu est de 15 soit 58%.

Dans le Val d'Oise 19 clubs ont des équipes séniors et sont donc soumis à la CMCD départementale pour :

- 17 équipes Masculine
- 12 équipes Féminine

Le contrôle des socles effectué à partir des données fournies par Gest'hand donne les résultats suivants :

		CLUB CONCERNE PAR LA CMCD			
		SOCLE INCOMPRESSIBLE		SOCLE DEVELOPEMENT+BONUS	
		BON	DEFAILLANT	BON	DEFAILLANT
EQUIPE MASCULINE	19	14	5	17	2
EQUIPE FEMININE	10	7	3	9	1

Les non-conformités sont :

Juge arbitre : 6 clubs / Juge arbitre jeune : 4 clubs

En fin de saison après examen de la situation de chaque club il a été décidé que : 2 équipes masculine seront pénalisées de 6 points.

RÉSULTAT SUR LES CLUBS NON SOUMIS À LA CMCD

Au regard des ententes et fusion qui se produisent dans le département il nous a paru intéressant de voir la conformité à la CMCD des clubs n'ayant pas d'équipe sénior mais ayant des équipes jeunes en ne prenant pas en compte le socle JA.

		CLUB NON CONCERNE PAR LA CMCD			
		SOCLE INCOMPRESSIBLE		SOCLE DEVELOPEMENT+BONUS	
		BON	DEFAILLANT	BON	DEFAILLANT
CLUB	7	4	3	4	3

Il apparaît un nombre important de club ayant des équipes jeunes sans avoir d'équipe séniors qui n'ont pas de JAJ et JAJ club ayant réalisés 6 matchs.

On peut se poser la question comment sont arbitrés les matchs quand il n'y a pas de désignation de JAJ et pour le futur comment va évoluer le nombre de JA et JAJ si ces clubs ne font plus de formation.

Pour répondre à ce problème les commissions CMCD technique et arbitrages vont suivre pendant une saison l'évolution du nombre d'arbitre et technicien par club et proposer si nécessaire pour la saison 2025/2026 une évolution de la CMCD afin que le nombre d'arbitre et technicien soient cohérent avec les besoins à une bonne pratique de notre sport

STATUTS ET RÉGLEMENTS

La Commission Statuts et Règlements n'a pas eu de dossier relatif aux Statuts, Qualification, et Litiges à traiter, cette saison.

HOMOLOGATION DES GYMNASES

A la demande de la Fédération Française de Handball la Ligue nous a demandé de faire un recensement des gymnases classés dans notre département afin d'amorcer une classification des gymnases non classés.

Le recensement des gymnases ou des matchs sont joués fait apparaître que sur 53 gymnases seulement 12 sont classés.

Le classement des gymnases existant n'est pas évident car la Fédération impose la fourniture de beaucoup de documents qui devraient être chez le propriétaire de l'équipement (Région OU Mairie) et sans leurs investissements pour nous les fournir le classement est impossible.

La liste des documents à fournir est :

PIÈCES À JOINDRE :	À FOURNIR EN FORMAT TÉLÉCHARGEABLE PAR :
1. Les plans de l'installation, comprenant :	club OU ville
- un plan d'ensemble (représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes)	club OU ville
- une coupe du bâtiment (suivant les axes longitudinal et transversal du terrain)	club OU ville
- un plan de détail des vestiaires et douches	club OU ville
2. Fiche technique du revêtement de sol	club OU ville
3. Copie de l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture	club OU ville
4. Rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P 90202	club OU ville
5. Rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14904 du revêtement de sol devant être installé	club OU ville
6. Rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité selon la norme EN14904	club OU ville
7. Constat d'éclairement	http://ns368979.ovh.net/salles/releve_eclairement.pdf

En annexes, il vous est fournis les règlements et normes de référence pour l'homologation.

Le processus d'homologation est :

1. Le club recueille tous les documents sauf le point 7 auprès de la ville
2. Le club envoie les documents à la CMCD qui les analyse
3. Une fois le dossier complet la CMCD se déplace au gymnase pour vérifier les différents points nécessaires au classement et réaliser le constat d'éclairement
4. La CMCD envoie le dossier à la Ligue une fois que celui-ci est complet.

La CMCD étant le référent au comité pour l'homologation des gymnases les clubs souhaitant faire homologuer leur gymnase peuvent me joindre pour tous renseignements et aide auprès des collectivités

CONCLUSION

En conclusion pour je tiens à remercier les clubs qui ont répondu aux questionnaires qui avait pour but de permettre de faire un recensement de leurs forces autre que sportive et de faire les actions correctives pour ne pas être pénalisé enfin de saison

Pour la prochaine saison le tableau continuera à être envoyé en début de saison avec un retour souhaité avant la fin du premier trimestre pour que vous puissiez anticiper les manques en technicien et suivre les arbitrages.

Je tiens à préciser que le but de la CMCD n'est pas de pénaliser les clubs mais de faire mettre en place dans chaque club des structures pour que les matchs se déroulent bien (JA et JAJ) et que la formation apportée aux joueurs soient de qualité afin de faire évoluer notre sport

.

En espérant que pour la saison prochaine la relation entre clubs et CMCD soit plus importante

Je vous souhaite une bonne saison.

Francis RENA
Commission Statuts et Règlements

PROJET SAISON 2025/2026

Modification du règlement :

- 1) Afin d'être conforme au règlement de la FFHB et de la Ligue un arbitre âgé de 18 ans et considéré comme arbitre et non comme jeune arbitre pour la CMCD
- 2) Les matchs de U18 pour la CMCD compteront à la fois pour les arbitres et les jeunes arbitres pour la CMCD

Réflexion :

Pendant la saison 2025-2026 la CMCD en collaboration avec les commissions arbitrage et technique va suivre l'évolution du nombre d'arbitres et de techniciens par club pour voir si la nouvelle granulométrie des clubs a une influence sur le nombre d'arbitres et techniciens.

En effet les ententes entre clubs et les fusions font que le nombre de club assujetties à la CMCD diminue sans que le nombre d'équipes adultes et jeunes diminue Cela risque de nuire dans le futur à la qualité de la formation et d'entraîner un manque d'arbitres.

Si cette dérive apparaît il sera tenu une réflexion au sein des commissions concernées pour vous proposer tout en gardant la même structure de CMCD une modification des obligations des clubs plus adaptées à leur situation pour y répondre.

Homologation du gymnase :

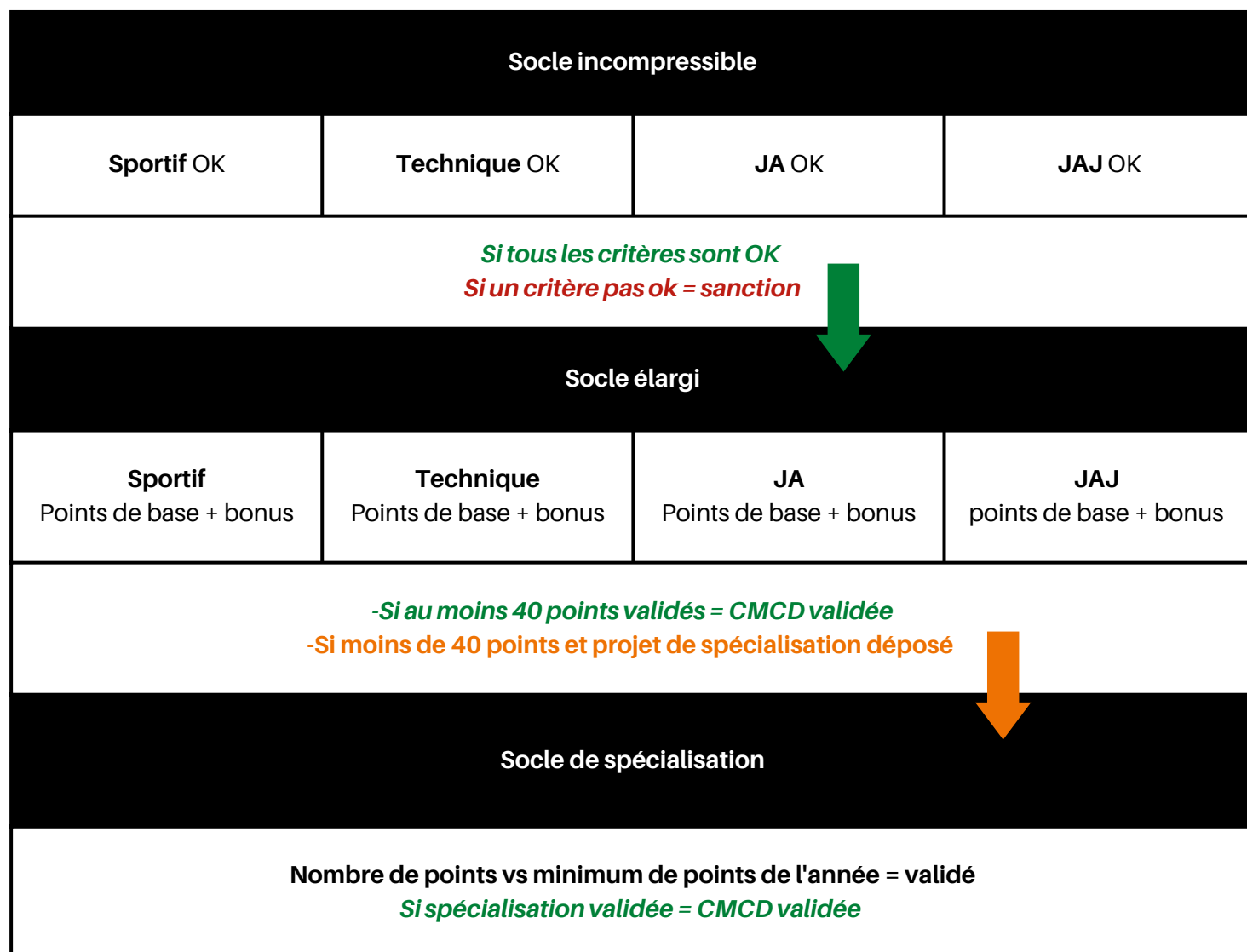
Au cours de la saison 2025-2026 la CMCD va se rapprocher de chaque club pour faire un point sur les gymnases recevant des compétitions afin de vérifier s'ils sont homologués pour recevoir des compétitions correspondant à leur niveau de jeu.

Si ce n'est pas le cas commencer les opérations pour pouvoir les homologuer.

A ce jour la majorité des gymnases du département ne sont pas homologués.

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

En résumé, voici le schéma de la nouvelle CMCD :



Afin d'homogénéiser les CMCD Régionale et Départementale, nous vous proposons ce nouveau règlement pour la CMCD Départementale.

Le présent règlement de la CMCD concerne l'ensemble des clubs du département du VAL D'OISE qui évoluent en compétitions départementales de son périmètre.

Selon les principes énoncés par la Fédération Française de Handball, ce règlement est propre au département du VAL D'OISE et ses modalités d'applications, telles que les dispositions, objectifs et sanctions, sont indépendantes de celles qui peuvent exister dans toute autre structure.

La CMCD départementale est indépendante des CMCD nationale et régionale. En conséquence un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD nationale ou régionale peut être comptabilisé(e) en CMCD départementale.

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce règlement s'applique intégralement aux clubs pour leurs équipes des catégories plus de 16 ans, masculines et féminines.

Pour comprendre l'essentiel

L'objectif de la CMCD est de soutenir les clubs dans leur développement à long terme tout en mutualisant les ressources de l'ensemble des clubs du territoire afin de garantir la bonne organisation et tenue des compétitions.

Pour cela, la CMCD comporte trois niveaux :

- Le socle incompressible : considéré comme le minimum incompressible pour participer à la vie du comité et donc prendre part à ses compétitions, tout manquement à ce seuil, quel qu'il soit, entraîne une sanction.
- Le socle de développement : ce socle est composé de 4 axes (sportif, technique, arbitrage, école d'arbitrage) qui comportent chacun un critère principal pour être validé (et obtenir 10 points) et des bonus qui peuvent être obtenus par les clubs qui dépassent le critère principal (ex : un club disposant de plus d'entraîneurs de niveau requis se verra attribuer des points de bonus).

L'ensemble des points obtenus (critères + bonus) sont additionnés dans une moyenne globale.

La note minimale de 40 doit être atteinte afin de valider le socle de développement et donc la CMCD départementale. Si elle ne l'est pas, des sanctions s'appliqueront.

Qui est concerné ?

Au maximum 1 équipe de chaque catégorie (féminine ou masculine) engagées en championnat départemental seront soumises à la CMCD pour un club.

Un suivi rigoureux et un accompagnement des clubs

La commission puise ses informations de Gest'hand, auprès des commissions territoriales et départementales pour documenter son propre tableau de suivi. Elle examine régulièrement la situation des clubs et les tient informés, au moyen de courriers d'information ou d'alerte, des anomalies détectées.

Au-delà du simple contrôle, elle entretient avec les clubs un climat constructif pour améliorer les situations de défaillance et/ou rectifier des informations qui s'avèrent inexactes après vérification.

Points particuliers

La commission CMCD départementale étudie les cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes (exemple : blessure d'un arbitre...).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

2. SOCLE INCOMPRESSIBLE

2.1. CRITÈRES SPORTIFS

Pour chaque équipe soumise, le club doit avoir engagé au plus tard le 30 novembre une équipe de moins de 11 ans ou de moins de 13 ans, ou moins de 15 ans ou moins de 18 ans. Il peut s'agir d'une équipe engagée en championnat départemental ou régional et doit comprendre au moins 7 joueurs ou joueuses de même sexe que l'équipe de référence.

2.2. CRITÈRES TECHNIQUES

- 1ère division territoriale Pré Région Masculine : 1 entraîneur de niveau Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure
- 1ère et 2ème division territoriale Féminine, 2ème et 3ème division territoriale Masculine : 1 entraîneur handball de niveau ou en formation Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure

Le club qui ne posséderait pas d'entraîneur de niveau Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure demandé, pourrait le remplacer par un entraîneur de niveau Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure en formation sur validation de la commission technique départementale et sous réserve qu'il obtienne le niveau requis.

Une licence blanche peut être comptabilisée en socle incompressible.

Une même personne titulaire à la fois d'une carte d'entraîneur en cours de validité et d'une carte d'animateur elle aussi en cours de validité ne peut compter qu'une seule fois.

2.3. CRITÈRES ARBITRAGES

Pour chaque équipe plus de 16 ans de 1ère division territoriale masculine ou féminine engagée au niveau départemental, le club doit présenter un arbitre âgé de 18 ans et plus de grade territorial T1, T2 ou T3 (ou national), validé par la CTA (ou la CNA) qui doit assurer au minimum 9 prestations sur désignation de la CTA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans ou U18 et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France, Ligue et départemental (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise ». Alternativement, le club peut présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre territorial T1, T2 ou T3 (ou national) au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre territorial T3 en formation sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre territorial T3.

Pour chaque équipe plus de 16 ans de 2ème ou 3ème division territoriale masculine ou 2ème division territoriale féminine engagée au niveau départemental, le club doit présenter un arbitre de grade territorial T1, T2 ou T3 (ou national), validé par la CTA (ou la CNA) qui doit assurer au minimum 9 prestations sur désignation de la CTA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans ou U18 et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France Ligue et Départemental (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Alternativement, le club peut présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre territorial T1 T2 ou T3 (ou national) au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre territorial T3 en formation sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre territorial T3.

Le club qui ne posséderait pas l'animateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un animateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Le club qui ne posséderait pas l'accompagnateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un accompagnateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Les dates de disponibilité fournies à la CTA par les arbitres doivent être réparties de façon égale sur les trois tiers de la saison sportive. Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle incompressible.

En cas de mutation d'arbitre, d'animateur EA ou d'accompagnateur EA, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du juge-arbitre muté(e) doit présenter l'ordre écrit du club quitté dans le mois qui suit la date de qualification.

Exception :

- Les juges-arbitres nouvellement promus au grade JAT3 après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 9 arbitrages.
- Les accompagnateurs d'école d'arbitrage certifiés après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 7 accompagnements. Précision : Pour la répartition des arbitrages, et pour éviter les confusions, la notion de « tiers de saison » est préférée aux trimestres car ces derniers, inspirés par le calendrier scolaire, ne correspondent pas à notre réalité sportive.
- Le premier tiers de la saison cours jusqu'à fin novembre (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 2e tiers et avertissement au club)
- Le deuxième tiers jusqu'à fin février (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 3e tiers. Si le retard du 1er tiers de saison n'est pas rattrapé, l'arbitre devra fournir à la CTA une (des) date(s) supplémentaire(s) pour le 3e tiers de saison, il verra par conséquent son objectif individuel passer de 9 à 9 + X (X étant le nombre de match en retard)
- Le troisième tiers s'étend jusqu'à la fin de la saison

Avertissement : les rencontres moins de 11 ans, moins de 13, moins de 15 arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 20 ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 14 à 20 ans.

2.4. CRITÈRES JAJ

Les Juges Arbitres Jeunes doivent avoir moins de vingt (20) dix-huit 18 ans révolus lors de la première journée de compétition de la saison. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Lorsque le club dispose d'au moins une équipe au niveau 1ère division territoriale Masculine ou Féminine, il doit présenter deux Juges Arbitres Jeunes de niveau territorial T1, T2 ou T3 ayant effectué un minimum de 6 arbitrages sur des journées différentes au 31 Mai.

Lorsque le club dispose d'au moins une équipe au niveau 2ème ou 3ème division territoriale Masculine ou Féminine, il doit présenter un Juge Arbitre Jeune de niveau territorial T1, T2 ou T3 (dont a minima une jeune fille si le club dispose d'au moins une équipe féminine) ayant effectué(e)s un minimum de 6 arbitrages sur des journées différentes au 31 Mai.

Le club qui ne posséderait pas le Juge Arbitre Jeune territorial T1 T2 ou T3 au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre jeune territorial T3 en formation sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre jeune territorial T3 et qu'il ait réalisé ses arbitrages.

Un Juge Arbitre Jeune Club 'est comptabilisé.

Un Juge Arbitre Jeune de 17 à 20 18 ans, titulaire d'une licence blanche ne peut être comptabilisé

En cas de mutation de Juge Arbitre Jeune, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du (de la) Juge Arbitre Jeune muté(e) doit présenter dans le mois qui suit la date de qualification l'accord écrit du club quitté.

Lors de tournois et/ou de rencontres « sur plateaux », les prestations d'un même juge-arbitre jeune ne pourront être comptées plus d'une fois.

2.5. DISPOSITIONS EN CAS DE CARENCE DU SOCLE INCOMPRESSIBLE

En cas de carence à l'un quelconque des critères du socle incompressible au 31 mai de la saison en cours, l'équipe concernée commencera la saison suivante (en 1re phase si play-offs / Play Downs) avec un handicap déterminé ainsi :

- si elle est intégrée à une poule de 8 équipes, pénalité de 4 points pour une équipe de niveau départementale
- si elle est intégrée à une poule de 10 équipes, pénalité de de 5 points pour une équipe de niveau départementale
- si elle est intégrée à une poule de 12 équipes, pénalité de de 6 points pour une équipe de niveau départementale

3. SOCLE DE DÉVELOPPEMENT

3.1. AXE SPORTIF

Critère principal :

Lorsqu'un club dispose d'au moins une équipe masculine (respectivement féminine) engagée au niveau départemental, il doit avoir engagé au plus tard le 30 novembre une équipe dans 3 catégories différentes, moins de 11 ans masculine (respectivement féminine), moins de 13 ans masculine (respectivement féminine), moins de 15 ans masculine (respectivement féminine), moins de 18 ans masculine (respectivement féminine)). Il peut s'agir d'une équipe engagée en championnat départemental ou régional et doit comprendre au moins 7 joueurs (respectivement joueuses).

Toutes les dispositions concernant les équipes jeunes, masculines ou féminines, y compris les bonus décrits à l'article 3.5 ci-après, s'appliquent aux clubs faisant partie d'une entente si bien qu'un club ne disposant pas d'une équipe U13 (par exemple) mais faisant partie d'une entente disposant d'une équipe U13 est considéré comme disposant effectivement d'une équipe U13.

La validation du critère principal en masculin (respectivement féminin) apporte 10 points.

Des points bonus détaillés à l'article 3.5 peuvent venir compléter cet axe.

3.2. AXE TECHNIQUE

Critère principal :

1ère division territoriale Pré Région Masculine : 1 entraîneur de niveau Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure

1ère et 2ème division territoriale Féminine, 2ème et 3ème division territoriale Masculine : 1 entraîneur ou en formation de niveau Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure

Le club qui ne posséderait pas d'entraîneur de niveau Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure demandé, pourrait le remplacer par un entraîneur (Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure) en formation sur validation de la commission technique départementale et sous réserve qu'il obtienne le niveau requis.

Une licence blanche peut être comptabilisée en socle incompressible.

Une même personne titulaire à la fois d'une carte d'entraîneur en cours de validité et d'une carte d'animateur elle aussi en cours de validité ne peut compter qu'une seule fois.

La validation du critère principal apporte 10 points.

Des points bonus détaillés à l'article 3.5 peuvent venir compléter cet axe.

3.3. AXE ARBITRAGE

Critère principal :

Pour chaque équipe plus de 16 ans de 1ère division territoriale masculine ou féminine engagée au niveau départemental, le club doit présenter un arbitre de grade territorial T1, T2 ou T3 (ou national), validé par la CTA (ou la CNA) qui doit assurer au minimum 9 prestations sur désignation de la CTA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans ou U18 et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France, Ligue et départementale (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Alternativement, le club peut présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre territorial T1, T2 ou T3 (ou national) au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre territorial T3 en formation sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre territorial T3.

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

Pour chaque équipe plus de 16 ans de 2ème ou 3ème division territoriale masculine ou 2ème division territoriale féminine engagée au niveau départemental, le club doit présenter un arbitre de grade territorial T1, T2 ou T3 (ou national), validé par la CTA (ou la CNA) qui doit assurer au minimum 9 (prestations sur désignation de la CTA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans ou U18 et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France Ligue et Départemental (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat « Sport en entreprise »). Alternativement, le club peut présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) sous réserve que le club dispose d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre territorial T1 T2 ou T3 (ou national) au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre territorial T3 en formation sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre territorial T3.

Le club qui ne posséderait pas l'animateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un animateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Le club qui ne posséderait pas l'accompagnateur d'école d'arbitrage au début de la saison, peut le remplacer par un accompagnateur d'école d'arbitrage en formation sous réserve qu'il obtienne son diplôme avant le 31 mai.

Les dates de disponibilité fournies à la CTA par les arbitres doivent être réparties de façon égale sur les trois tiers de la saison sportive. Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle incompressible.

En cas de mutation d'arbitre, d'animateur EA ou d'accompagnateur EA, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du juge-arbitre muté(e) doit présenter l'accord écrit du club quitté dans le mois qui suit la date de qualification.

Avertissement : les rencontres moins de 11 ans, moins de 13, moins de 15, arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 20 ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 14 à 20 ans.

La validation du critère principal en masculin (resp. féminin) apporte 10 points.

Des points bonus détaillés à l'article 3.5 peuvent venir compléter cet axe.

3.4. AXE ÉCOLE D'ARBITRAGE

Les juges arbitres jeunes doivent avoir moins de vingt (20) 18 ans révolus lors de la première journée de compétition de la saison. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Lorsque le club dispose d'au moins une équipe au niveau 1ère division territoriale Masculine ou Féminine, il doit présenter deux juges arbitres jeunes de niveau territorial T1, T2 ou T3 (dont a minima une jeune fille si le club dispose d'au moins une équipe féminine) ayant effectué un minimum de 6 arbitrages sur des journées différentes au 31 Mai.

Lorsque le club dispose d'au moins une équipe au niveau 2ème ou 3ème division territoriale Masculine ou Féminine, il doit présenter un juge arbitre jeune de niveau territorial T1, T2 ou T3 (dont a minima une jeune fille si le club dispose d'au moins une équipe féminine) ayant effectué un minimum de 6 arbitrages sur des journées différentes au 31 Mai.

Le club qui ne posséderait pas le juge-arbitre jeune territorial T1 T2 ou T3 au début de la saison, peut le remplacer par un juge-arbitre jeune territorial T3 en formation sur validation de la CTA et sous réserve qu'il obtienne son grade de juge-arbitre jeune territorial T3 et qu'il ait réalisé ses arbitrages.

Un juge-arbitre jeune club n'est pas comptabilisé.

Un juge-arbitre jeune de 17 à 18 ans, titulaire d'une licence blanche ne peut être comptabilisé

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

En cas de mutation de juge-arbitre jeune, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du (de la) juge-arbitre jeune muté(e) doit présenter dans le mois qui suit la date de qualification l'accord écrit du club quitté.

Lors de tournois et/ou de rencontres « sur plateaux », les prestations d'un même juge-arbitre jeune ne pourront être comptées plus d'une fois.

De plus, pour valider chaque juge-arbitre jeune, le club doit présenter un accompagnateur d'école d'arbitrage ayant été inscrit au moins sur 7 feuilles de match (journées différentes) et disposer d'au moins 1 animateur d'école d'arbitrage pour l'ensemble du club.

Les accompagnateurs d'école d'arbitrage certifiés après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 7 accompagnements.

La validation du critère principal apporte 10 points.

Des points bonus détaillés à l'article 3.5 peuvent venir compléter cet axe.

3.5. TABLEAU DES BONUS

En plus des points accordés pour l'atteinte des critères principaux du socle de développement, le club pourra obtenir des points de bonus dans les cas suivants :

Axe sportif	Points
Filière masculine (resp. féminine) comprenant 3 équipes sur 4 (telle que décrite au critère principal en 3.1 des présentes) alors que le club ne dispose pas d'équipe masculine (resp. féminine) plus de 16 ans au niveau régional	2 points
Le club dispose d'une équipe jeune masculine (resp. féminine) engagée en championnat de France ou une équipe jeune masculine (resp. féminine) engagée en championnat régional	1 point
Le club dispose d'une équipe réserve	1 point
Le critère principal était rempli sur la saison N-1	2 points
Axe technique	
Le club dispose d'un entraîneur départemental ou régional supplémentaire non comptabilisé dans le critère principal (nombre de points bonus multiplié par le nombre d'entraîneurs départementaux ou régionaux supplémentaires)	2 points
Le club a envoyé un technicien en formation entrainer un public jeune ou adulte de niveau national et a été validé(nombre de points bonus multiplié par le nombre d'entraîneurs validé)	2 points
Le club a envoyé un technicien en formation entrainer un public jeune ou adulte en compétition et a été validé(nombre de points bonus multiplié par le nombre d'entraîneurs validé)	1 point
Le club a envoyé un technicien en formation entrainer Animer les pratiques BABYHAND ou HANDFIT ou HANDESEMBLE ou MINIHAND ET HANO A 4 (nombre de points bonus multiplié par le nombre d'entraîneurs validé)	1 point
Le critère principal était rempli sur la saison N-1	2 points
Axe arbitrage	
Le club a envoyé en formation un arbitre et l'arbitre a été validé (nombre de points bonus multiplié par le nombre d'arbitres validé)) et ayant effectué les quotas requis en 3.3	2 points
Le club dispose d'un arbitre ayant dépassé les quinze (15) arbitrages sur la saison selon les critères définis au critère principal (nombre de points bonus multiplié par le nombre d'arbitres dans cette situation)	2 points
Le club dispose d'un juge arbitre territorial T1, T2 ou T3 ou national féminin (nombre de points bonus multiplié par le nombre de juge-arbitres territoriaux T1, T2 ou T3 ou nationaux féminins)	2 points
Le club dispose d'un responsable salle et compétition formé et validé par la CTA ayant été présent sur au moins 8 feuilles de match au cours de la saison	2 points
Le critère principal était rempli sur la saison N-1	2 points
Axe école d'arbitrage	
Le club dispose d'un juge-arbitre jeune territorial supplémentaire non comptabilisé dans le critère principal (nombre de points bonus multiplié par le nombre de binômes de juges arbitres territoriaux supplémentaires) et ayant effectué les quotas requis en 3.4	2 points
Le club dispose d'un juge-arbitre ayant été JAJ au club sur les 3 dernières saisons, y compris si ce JA a changé de club sur la saison en cours	2 points
Le club a envoyé en formation un jeune arbitre et le jeune arbitre a été validé	2 points
Le club dispose d'une JAJ féminine (nombre de points bonus multiplié par le nombre de JAJ féminines)	2 points
Le critère principal était rempli sur la saison N-1	2 points

3.6. VALIDATION DU SOCLE DE DÉVELOPPEMENT ET VALORISATION DU DÉVELOPPEMENT

Le club valide le socle de développement si les points (bonus et points liés au critère principal) qu'il obtient sont égaux ou supérieurs à quarante (40).

3.7. DISPOSITIONS EN CAS DE CARENCE DU SOCLE DE DÉVELOPPEMENT

3.7.1 Dans le cas où le club n'a pas déposé de Projet Triennal de Contribution au Développement ou que celui-ci n'a pas été validé.

Si le club est en carence du socle de développement et qu'il n'a pas déposé de Projet triennal de contribution au développement tel que décrit et dans les conditions de l'article 4.1 du présent règlement, alors l'équipe concernée commencera la saison suivante (en 1re phase si play-offs / Play Downs) avec un handicap déterminé ainsi

- si elle est intégrée à une poule de 8 équipes, pénalité de 4 points pour une équipe de niveau départementale
- si elle est intégrée à une poule de 10 équipes, pénalité de 5 points pour une équipe de niveau départementale
- si elle est intégrée à une poule de 12 équipes, pénalité de 6 points pour une équipe de niveau départementale
- En cas de défaillance une deuxième année de suite, le club se verra pénalisé de 4 points supplémentaires qui seront retirés dès la fin de saison.

3.7.2 Dans le cas où le club a déposé de Projet triennal de contribution au développement et que celui-ci a été validé.

Dans ce cas, la CSR étudie la conformité du club à son projet de développement tel que décrit à l'article 4 du présent règlement.



CLUBS AFFILIÉS 2025-26

COM ARGENTEUIL
5895001@ffhandball.net

HB ST-BRICE 95
5895002@ffhandball.net

EAUBONNE HB
5895003@ffhandball.net

HBC ARNOUVILLE
5895005@ffhandball.net

GOUSSAINVILLE HB
5895013@ffhandball.net

SMED
5895018@ffhandball.net

HVO L'ISLE-ADAM/PERSAN
5895019@ffhandball.net

HB ARPF 95
5895020@ffhandball.net

HBC ST-LEU/TAVERNY
5895022@ffhandball.net

AS ST-OUEN-L'AUMÔNE
5895023@ffhandball.net

HBC SANNOIS
5895024@ffhandball.net

HBC SOISY/ADNILLY/MARGENCY
5895025@ffhandball.net

US ÉCOUEN/ÉZANVILLE
5895035@ffhandball.net

FB2M
5895036@ffhandball.net

MONTMAGNY HB
5895040@ffhandball.net

AVENIR SURVILLIERS/FOSSÉS/MARLY HB
5895049@ffhandball.net

HBC PARISIS
5895052@ffhandball.net

AS MARINES
5895053@ffhandball.net

ACSC CORMEILLES HB
5895055@ffhandball.net

CM GARGES HB
5895059@ffhandball.net

MAGNY HBC
5895060@ffhandball.net

CERGY HB
5895062@ffhandball.net

PONTOISE HBC
5895063@ffhandball.net

AAS SARCELLES HB
5895065@ffhandball.net

AS ROISSY
5895067@ffhandball.net

ELITE VAL D'OISE
5895068@ffhandball.net



Comité Départemental de Handball du Val d'Oise

106 rue des Bussys 95600 Eaubonne – 01 34 06 00 38 - 5895000@ffhandball.net - www.comite-handball95.fr
Association Loi 1901 déclarée le 10.04.1968 à Montmorency N°320 – SIRET 321 255 218 00034 – APE 9312Z